

Commune de BAINS-SUR-OUST
Département 35

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

Mai 2023



Étude des annexes sanitaires réalisée par DM.EAU SARL
Ferme de la Chauvelière
35150 JANZE
Tel 02.99.47.65.63



SOMMAIRE

I	Données générales	5
1.1	Présentation.....	5
1.2	Contexte géologique	7
1.3	Éléments de climatologie	8
1.4	Patrimoine naturel, zones inondables, zones humides et captage eau potable..	9
1.4.1	Patrimoine naturel	9
1.4.2	Plan de Prévention du Risque Inondation.....	13
1.4.1	Captage eau potable.....	14
1.5	Hydrographie.....	15
1.6	SDAGE Loire Bretagne et SAGE Vilaine.....	16
1.7	Caractéristiques du milieu récepteur	18
2	Prévisions du Plan Local d'Urbanisme	20
3	Eaux usées.....	21
3.1	État des lieux de l'assainissement	21
3.1.1	Situation administrative	21
3.1.2	Zonage d'assainissement des eaux usées	21
3.1.3	Assainissement collectif.....	22
3.1.4	Assainissement autonome.....	25
3.2	Evolution à l'échelle du PLU	26
3.2.1	Station d'épuration de l'agglomération de Bains-sur-Oust.....	26
3.2.2	Orientations de raccordement – Zones à urbaniser	27
4	Eaux pluviales.....	29
4.1	État des lieux de la gestion des eaux pluviales.....	29
4.1.1	Etude de gestion des eaux pluviales.....	29
4.1.2	Réseau de collecte des eaux pluviales	30
4.2	Évolution à l'échelle du PLU	31



5	Eau potable.....	32
5.1	Données générales.....	32
5.1.1	Syndicat Intercommunal des eaux de Port de Roche.....	32
5.1.2	Approvisionnement de la commune.....	33
5.1.3	Service incendie.....	33
5.2	Evolution à l'échelle du PLU	33
6	Gestion des déchets	35
6.1	Plan départemental de Gestion.....	35
6.2	Présentation générale du service.....	36
6.3	Gestions des déchets.....	37
7	Annexes.....	40

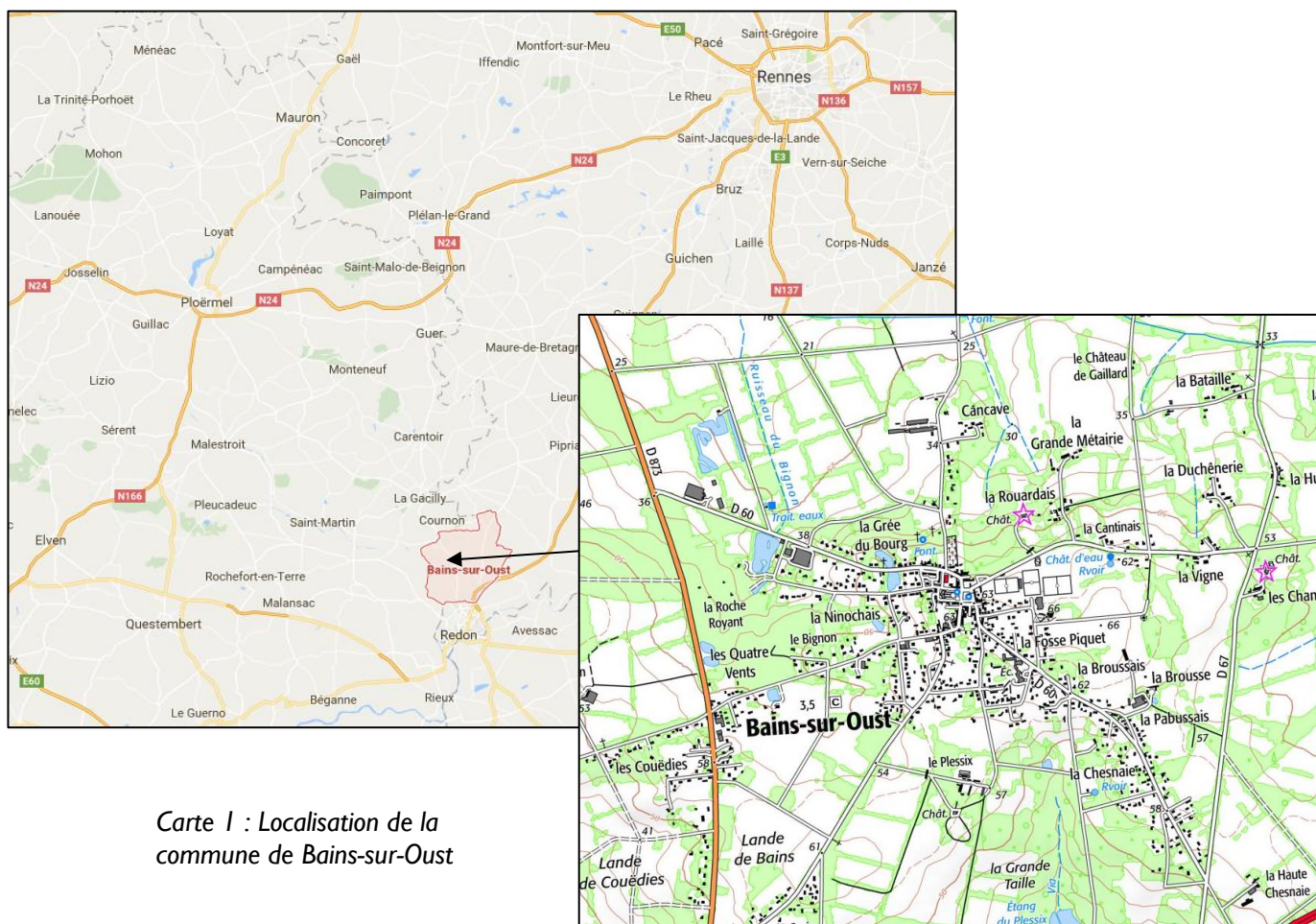


1 Données générales

1.1 Présentation

La commune de Bains-sur-Oust se situe au Sud-ouest du département d'Ille-et-Vilaine. Les rivières de l'Aff puis de l'Oust situées en limite communale Ouest, marquent également la limite départementale avec le Morbihan. La commune est limitrophe de celle de Redon, située au Sud.

Le territoire communal de Bains-sur-Oust comptait 3 478 habitants au dernier recensement (INSEE 2017) pour une superficie de 44,63 km².



Carte I : Localisation de la commune de Bains-sur-Oust

Le territoire communal appartient en majorité au bassin versant de l'Oust, rivière qui s'écoule en limite communale Ouest, du Nord vers le Sud.

Les eaux de ruissellements de la zone agglomérée ont pour principal exutoire le ruisseau de la Bataille qui s'écoule au Nord de l'agglomération, vers l'Ouest, affluent rive gauche de l'Aff qui se rejette dans la rivière l'Oust.

La commune dispose d'un réseau de collecte de type séparatif pour l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales. La gestion des eaux pluviales est assurée par la commune alors que Redon Agglomération dispose de la compétence pour la gestion des eaux usées, des déchets et de l'eau potable.



Mode de gestion des eaux usées, eaux pluviales, eau potable et déchets sur la commune de Bains-sur-Oust

	Compétence	Mode d'entretien
<u>Assainissement collectif</u>	Redon Agglomération	Affermage SAUR
<u>Assainissement non Collectif</u>	Redon Agglomération	Affermage SAUR
<u>Eaux pluviales</u>	Commune	Régie
<u>Eau potable</u>	Redon Agglomération	Affermage SAUR
<u>Déchets</u>	Redon Agglomération	Régie



1.2 Contexte géologique

La commune de Bains-sur-Oust appartient au Sud du massif Armoricaïn. Le territoire communal se situe sur la cisaille Sud du massif qui sépare les deux grandes formations, sédimentaire et granitique au Centre.

La formation granitique est la résultante d'une phase de distorsion à laquelle ferait rapidement suite une phase de convergence. Cette chronologie de métamorphisme et de déformation a conduit à la mise en place de granite.



Carte 1 : Carte géologique de la commune de Bains-sur-Oust

Feuilles géologiques de Pipriac (n°387 au Nord) et de Redon (n°419 au Sud) (Source BRGM).

Le massif sédimentaire briovérien (b-o2) est un ensemble de "Schistes et arkoses" qui occupe une vaste région à faible relief comprise entre le massif granitique de Lanvaux au Sud et la bande Sud de la formation d'Angers – Traveusot.

Le Groupe de Bains comprend des zones à faciès silteux (b-o2S) dominant, des zones à faciès gréseux séricitiques (b-o2G), quelques niveaux de microconglomérats interstratifiés et un niveau de poudingue feldspathique. Les contacts directs du Groupe de Bains avec les silstones ardoisiers du Llanvirnien sont très rares à observer

L'ouest de la commune, jusqu'au bourg, est occupé par le substrat granitique orthogneissique des landes de Lanvaux qui s'étend sur 90 km depuis le Sud-ouest de Baud jusqu'à Bains. Les affleurements sont nombreux, en particulier sur les bordures du massif et dans la vallée de l'Oust. Par contre, l'extrémité orientale du massif, autour de Bains-sur-Oust, est très arénisée et ses limites sont imprécises.



1.3 Éléments de climatologie

La pluviométrie sur la commune de Bains-sur-Oust est sensiblement la même que celle de Rennes. Les données climatologiques utilisées sont alors celles de la station météorologique de Rennes/Saint Jacques de la Lande, située à une dizaine de kilomètres au Sud-ouest de la ville de Rennes.

Le climat est de type océanique tempéré, avec une répartition de la pluviométrie relativement homogène sur l'année. Les mois de juin et d'août sont cependant sensiblement plus secs (inférieurs à 50 mm en moyenne de pluie).

Les derniers mois de l'année sont les plus arrosés (supérieurs à 71 mm). Les pluies sont peu abondantes, les orages sont rares et les épisodes neigeux exceptionnels. La différence de précipitations entre le mois le plus sec et le mois le plus humide est de 41 mm.

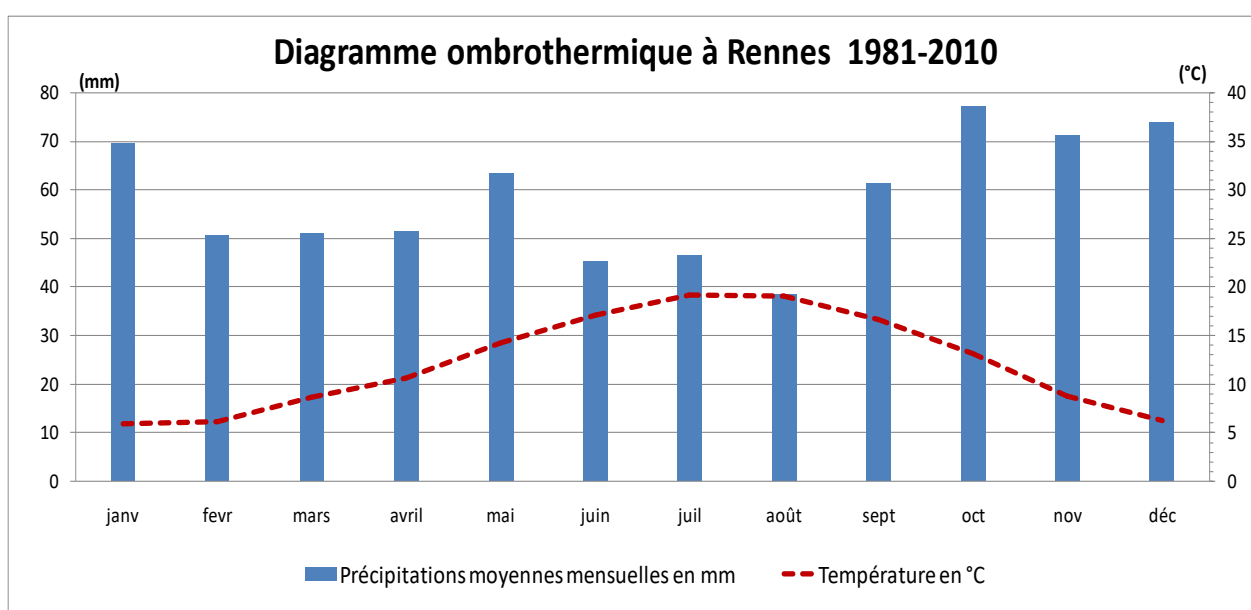


Figure 1 : Evolution de la pluviométrie moyenne mensuelle (1981 – 2010) - Source : Météo-France

L'amplitude des températures est réduite. Les valeurs moyennes minimales sont proches de 5°C pour des moyennes maximales de 19°C environ (station de Rennes St Jacques). La période de grand froid est généralement courte (1 ou 2 décades entre janvier et février). Les jours de gel (sous abri) sont de 25 à 30 par an.

Les températures moyennes mensuelles sur la période 1981-2010 fluctuent entre 5,9°C en hiver (janvier) et 19,2°C en été (août).

Les températures moyennes annuelles minimales et maximales sont :

- Température minimale : 7,9°C
- Température maximale : 16,4°C
- Température moyenne : 12,2°C



1.4 Patrimoine naturel, zones inondables, zones humides et captage eau potable

1.4.1 Patrimoine naturel

Selon les données cartographiques disponibles auprès de la DREAL de Bretagne, des espaces naturels et/ou sites paysagers remarquables sont recensés sur le territoire communal.

- Espace Naturel Sensible "L'île aux Pies"
- Le site ZSC "Marais de Vilaine " à l'Ouest.

Les Espaces Naturels Sensibles constituent le cœur de l'action environnementale des Conseils Départementaux. Il s'agit d'espaces naturels présentant une richesse écologique menacée et qui nécessitent une protection effective. Le Conseil Départemental dispose de deux méthodes d'application : soit par acquisition foncière, soit par signature d'une convention avec le propriétaire sur site.

Bien que ces espaces soient réglementés, l'ouverture au public fait partie des objectifs des ENS.

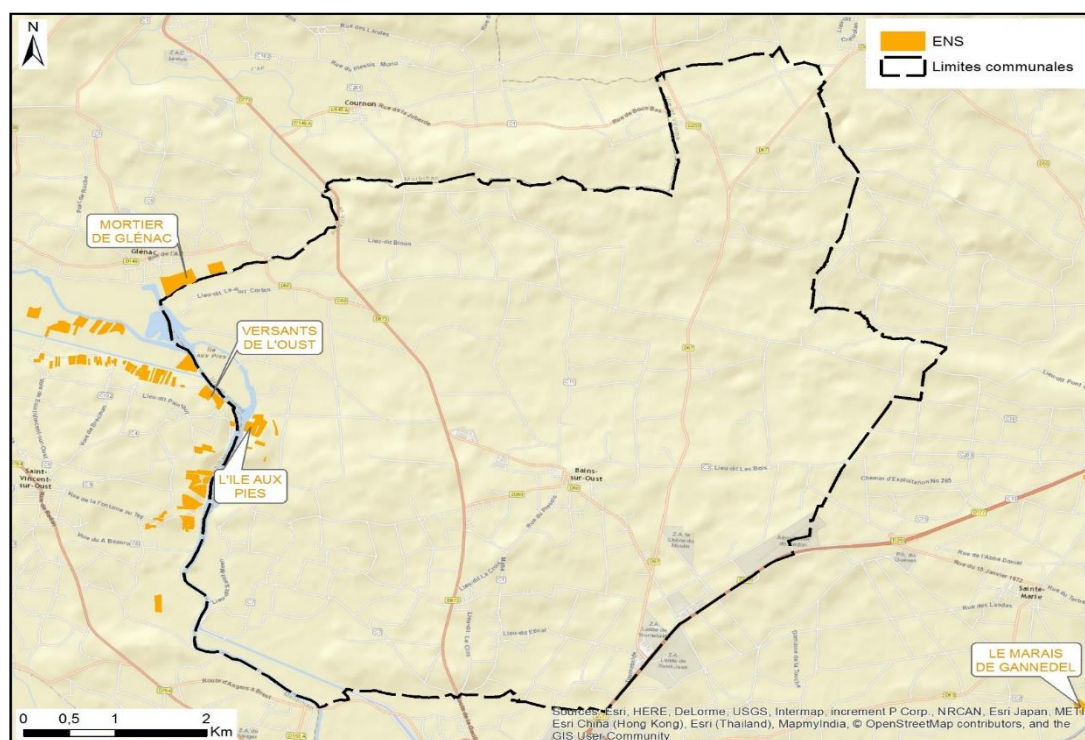


Figure 2: Espaces Naturels Sensibles présents sur la commune

- Natura 2000

Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures de protection et les programmes pouvant les affecter doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences. Le DocOb est un dispositif contractuel qui contient une analyse, des objectifs ainsi que des propositions de mesures pour conserver et préserver un site. Ce document contient également une charte et des procédures de suivi.



Il existe une zone Natura 2000 sur le territoire communal de Bains-sur-Oust : Le site " FR5300002 « Marais de Vilaine » classé Site d'Intérêt Communautaire et Zone Spéciale de Conservation par arrêté depuis le 4 mai 2007 en application de la Directive "habitat faune flore".

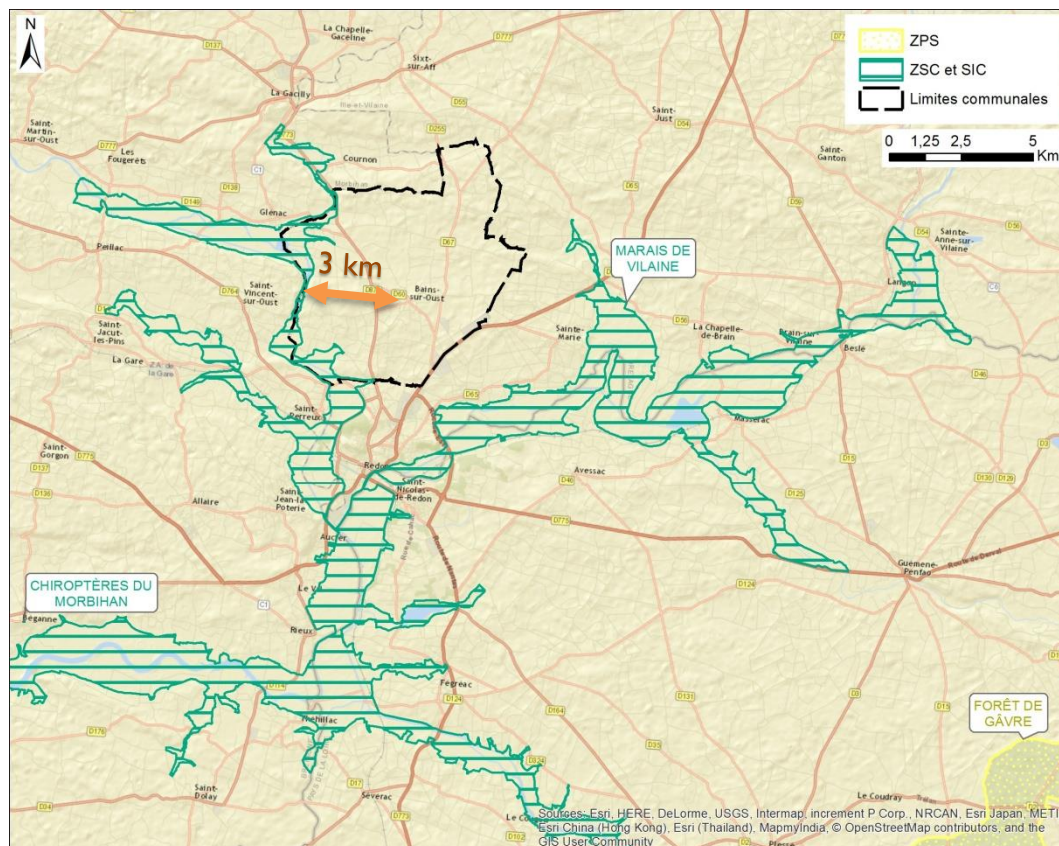


Figure 3: Localisation du site Natura 2000

Les marais de la Vilaine sont représentés par de vastes plaines d'inondation (la Vilaine) formant un ensemble de prairies mésohygrophiles à hygrophiles, de marais, étangs et coteaux à landes sèches à mésophiles.

Extrait du site ministère de l'écologie :

*Les principaux habitats d'intérêt communautaire sont les étangs eutrophes à hydrophytes et ceintures d'hélophytes (St Julien, Gannedel, St Dolay), les marais neutro-alcalins à *Cladium mariscus* et tourbière basse alcaline (Roho), et les landes sèches à humides des côteaux et fonds de vallée.*

A noter par ailleurs la présence de la Loutre d'Europe et de l'Agrion de mercure, espèces d'intérêt communautaire.



Bien que la construction du barrage d'Arzal ait soustrait les marais de Vilaine à l'influence des remontées d'eau saumâtre, induisant des modifications profondes du fonctionnement hydrologique et du cortège floristique des secteurs anciennement ou encore submersibles, le site "marais de Vilaine" conserve un potentiel restaurable exceptionnel (qualitatif et quantitatif) en terme de reconstitution d'un complexe d'habitats en liaison avec les variations spatio-temporelles du gradient minéralogique (caractère oligotrophe -> mésotrophe -> saumâtre). La présence en situation continentale de groupements relictuels de schorre est un témoignage de la richesse et de l'originalité de ces habitats (un programme de remise en eau en cours sur les marais de Sainte Marie, en relation avec le fonctionnement hydrologique des marais de Gannel, permettra d'évaluer le potentiel de restauration des secteurs anciennement inondables).

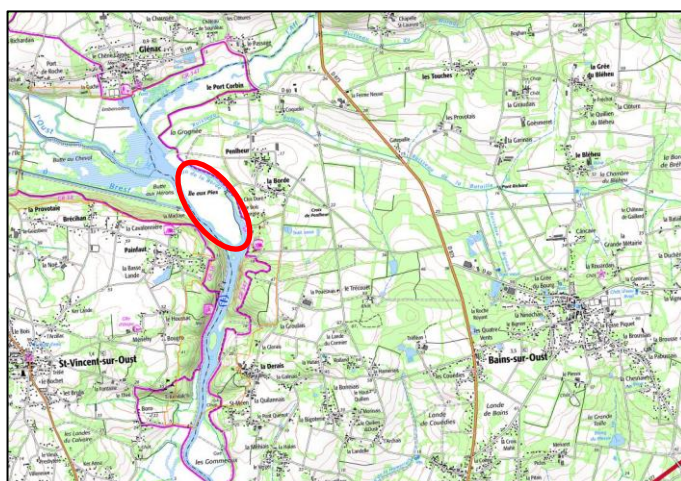
Vulnérabilité : "La conservation des habitats d'intérêt communautaire des marais de Vilaine passe par la maîtrise du fonctionnement hydrologique en amont. Faute d'une restauration du caractère submersible des marais eutrophes (Gannel), ceux-ci risquent d'évoluer vers des formations à hélophytes dominantes puis des saulaies, induisant une banalisation et une perte de diversité faunistique et floristique (fermeture du milieu, atterrissement). La gestion des landes tourbeuses et bas-marais alcalins passe également par un entretien régulier (fauche) et une maîtrise qualitative et quantitative du fonctionnement hydrologique"

La commune présente un site Natura 2000 sur son territoire. En revanche, l'agglomération de Bains-sur-Oust est située en dehors de ce périmètre, à environ 3 km à vol d'oiseau. En référence au code de l'environnement article R414-19 issu du décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011, fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000, le projet de révision du PLU n'aura donc aucun impact sur une zone classée Natura 2000.

- Sites classés et inscrits

Les effets juridiques nés du classement d'un monument naturel ou d'un site sont nombreux. Notamment, un site classé, monuments naturels ou sites, ne peut être ni détruit ni modifié dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale. Les effets juridiques nés de l'inscription d'un monument naturel ou d'un site sont relativement limités. L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois à l'avance, l'administration de leur intention.

L'ensemble formé par le site de l'Ile aux Pies sur les communes de Bains-sur-Oust, Saint-Vincent-sur-Oust et Glénac est classé depuis le 18 Mai 1981.



- ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.

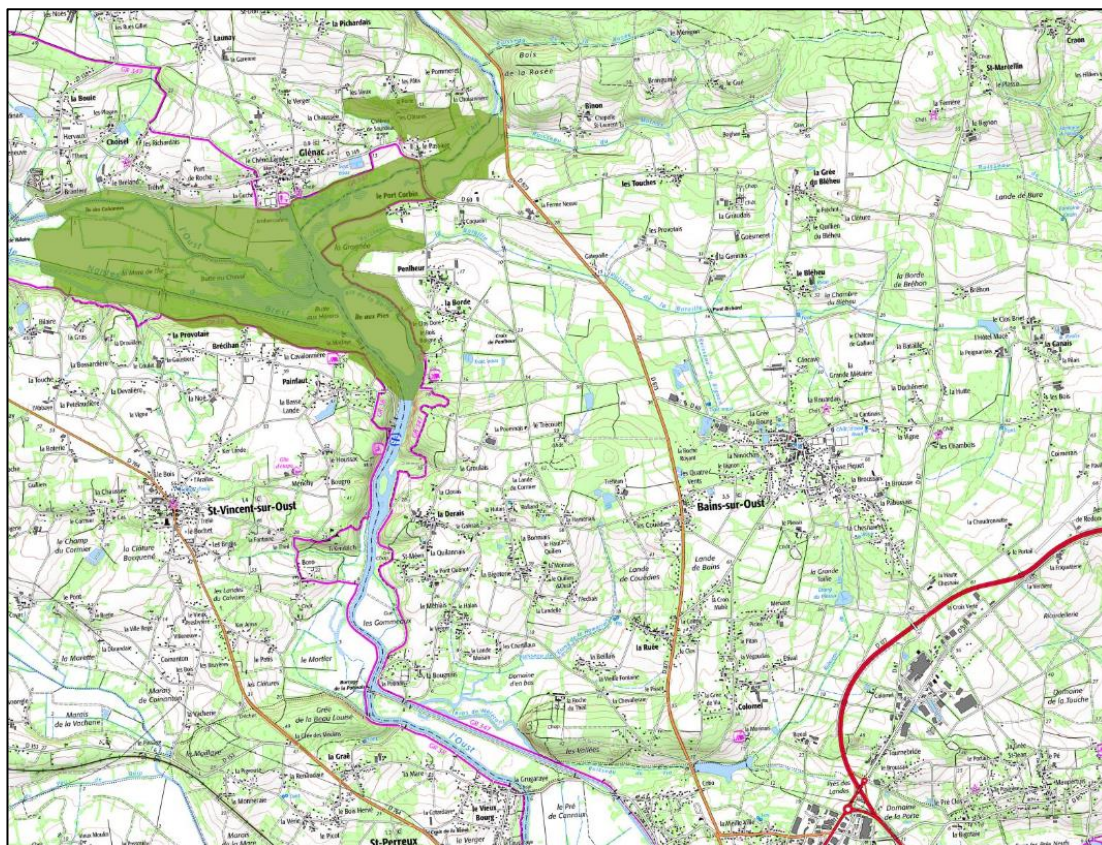


Figure 4: Localisation de la ZNIEFF de type I Confluence Oust-Aff

La commune de Bains-sur-Oust présente, en limite Nord-Ouest de son territoire, la ZNIEFF de type I « Confluence Oust-Aff ». Cette ZNIEFF distante de l'agglomération n'est concernée par aucune zone à urbaniser.



1.4.2 Plan de Prévention du Risque Inondation

La limite Ouest du territoire communal de Bains-sur-Oust, est concernée par le **Plan de Prévention du Risque Inondation « Vilaine Aval »**. Seule la vallée de l'Oust est concernée par le PPRI.

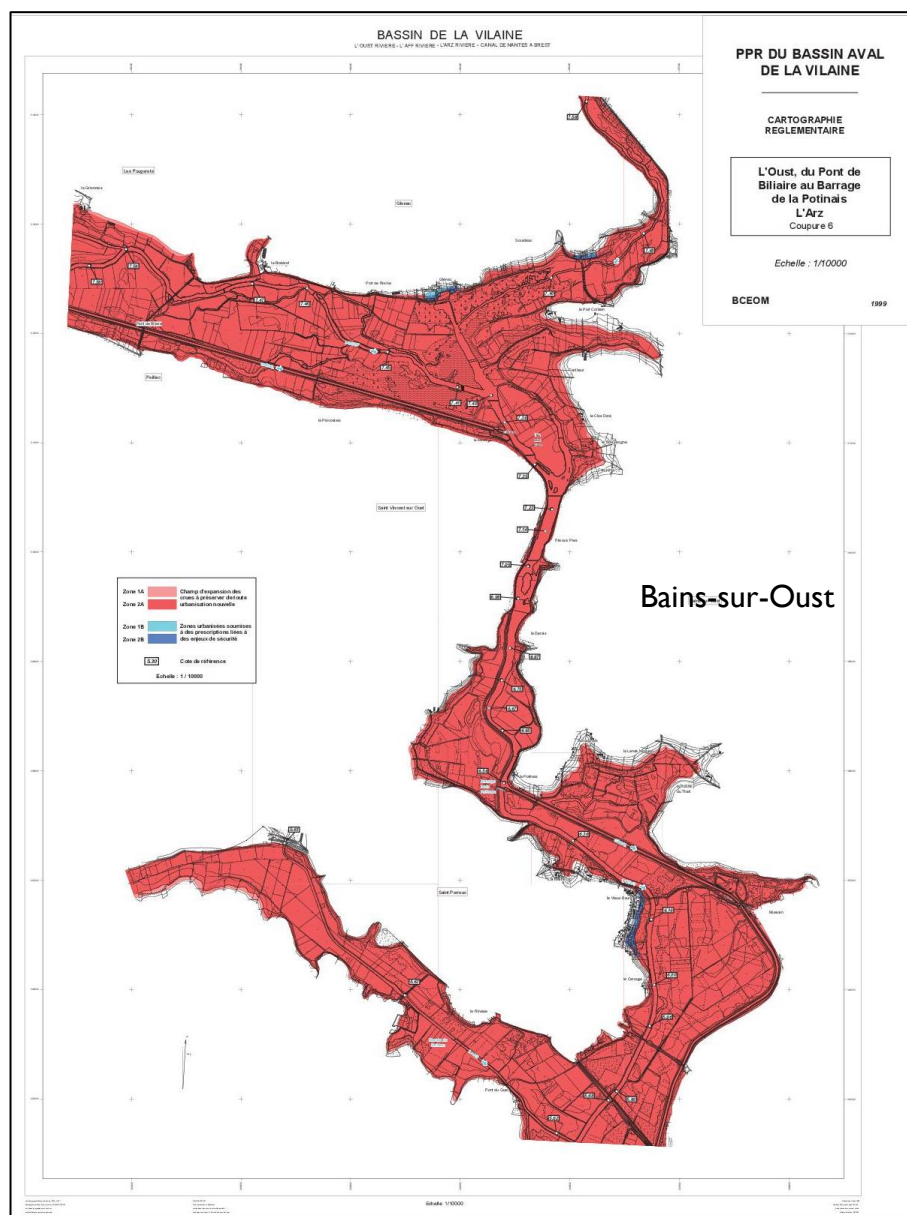


Figure 5 : Extrait du PPRI Vilaine Aval

La commune de Bains-sur-Oust est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la Vilaine Aval, approuvé le 3 juillet 2002. La cartographie réglementaire (extrait ci-dessous) présente la limite de la zone inondable et les côtes de référence, soit pour une crue centennale + 30 cm.

La zone agglomérée n'est pas incluse dans le périmètre du PPRI.



1.4.1 Captage eau potable

L'extrême partie Sud-ouest du territoire communal de Bains-sur-Oust est concernée par le périmètre de protection du captage eau potable « Le Paradet », localisé sur la commune de Redon.

Cette prise d'eau superficielle, sur le canal de Nantes à Brest, est située en aval du rejet des eaux pluviales de la zone agglomérée de Bains-sur-Oust. Le point de captage est localisé à l'Ouest de l'agglomération de Redon.

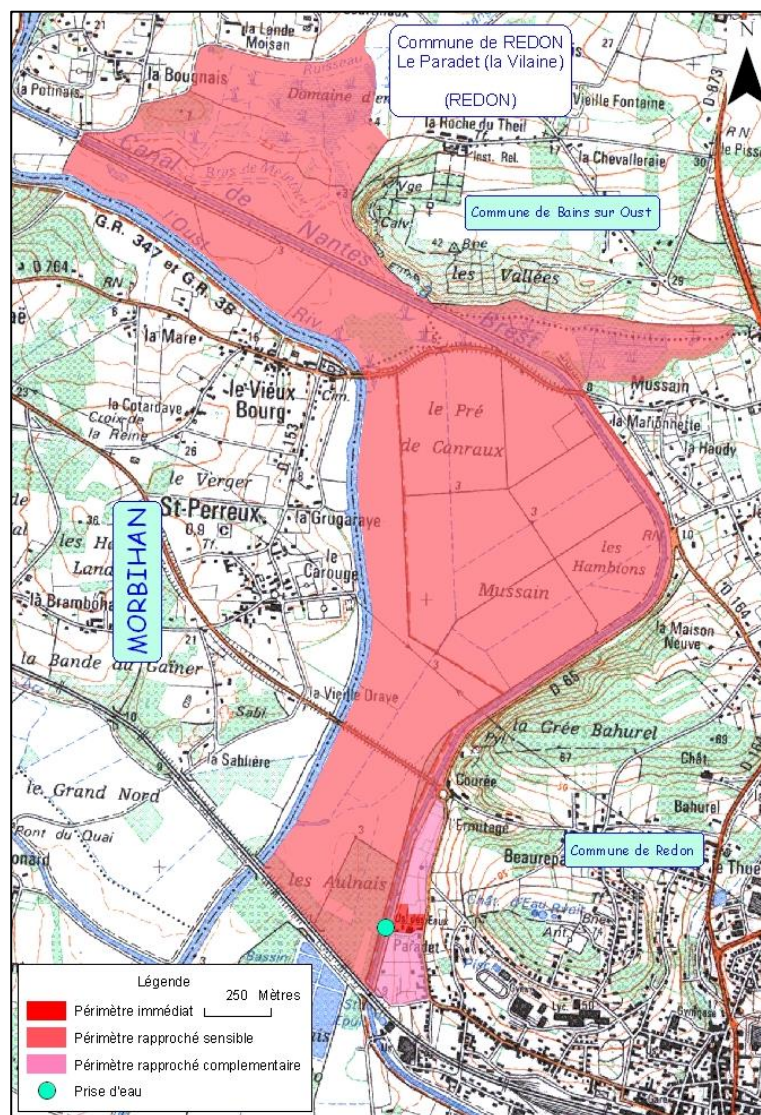


Figure 6 : Extrait de la banque de données (ARS) DASS 35 Périmètre et arrêté en annexe

Le captage « Le Paradet » est autorisé par arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2008 au bénéfice de la commune de Redon. Cette autorisation est valable pour un prélèvement maximal de 1 500 000 m³/an (220 m³/h en moyenne et 250 m³/h en pointe).

Le PLU de Bains-sur-Oust prend en compte la protection de la ressource en eau. Les zones futures d'urbanisation, localisées plus à l'Est sur le territoire de la commune n'auront pas d'incidences sur ce périmètre de captage étant donné que les eaux usées des futurs logements seront raccordées au tout à l'égout et que des mesures de gestion des eaux pluviales seront mises en place (cf. études de zonages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales).



1.5 Hydrographie

La majorité du territoire communal de Bains-sur-Oust se situe sur le bassin versant de l'Oust, rivière qui s'écoule du Nord vers le Sud, à l'Ouest de l'agglomération. Cette rivière, matérialise la limite Ouest du territoire communal et départemental.

Le principal exutoire des eaux de ruissellements de la zone agglomérée correspond au ruisseau de la Bataille qui s'écoule au Nord de la zone agglomérée puis vers l'Ouest. Ce dernier est un affluent rive gauche de l'Aff qui rejoint la rivière l'Oust.

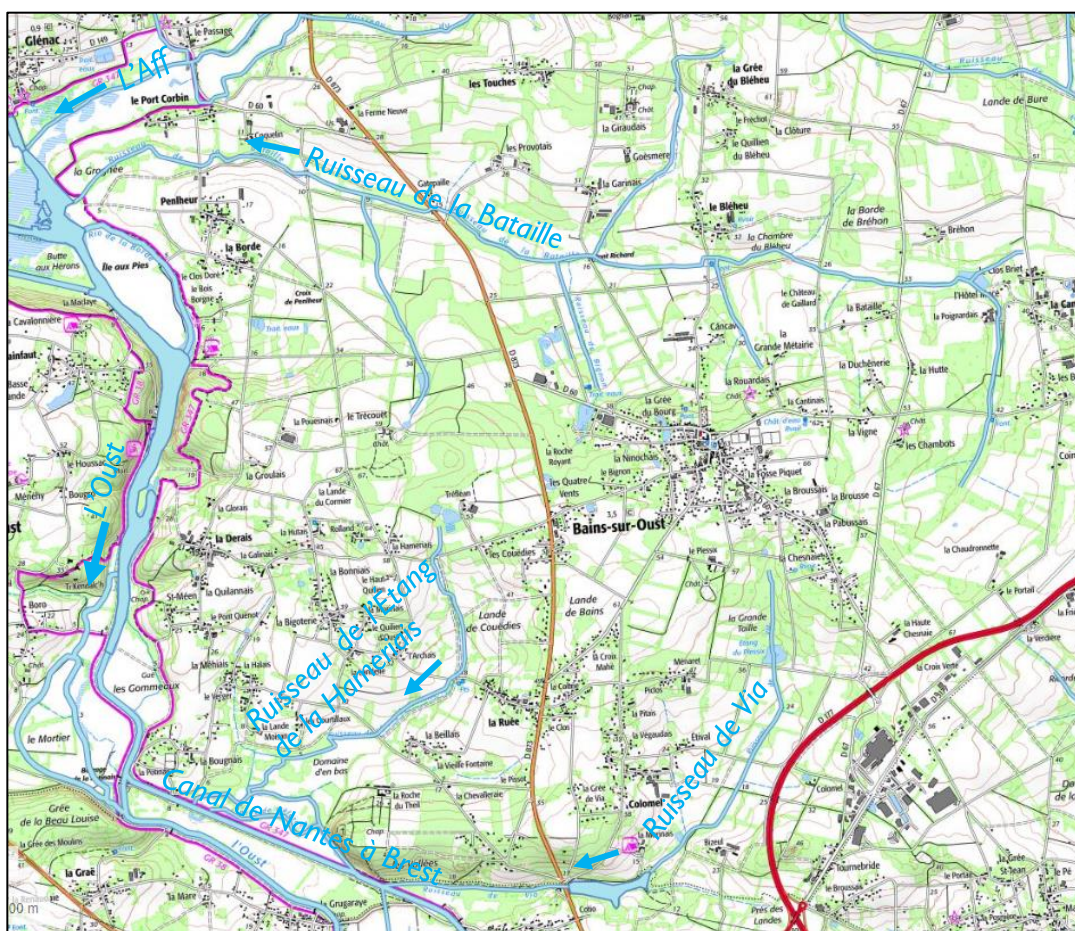


Figure 7 : Contexte hydrologique du territoire communal de Bains-sur-Oust

Le réseau hydrographique présent sur le territoire se compose de différents cours d'eau.

Les eaux de ruissellements de la zone agglomérée ont pour exutoire le ruisseau de la Bataille qui s'écoule au Nord de l'agglomération, affluent rive gauche de l'Aff. Le Sud de la commune est drainé par les ruisseaux de l'Étang de la Hameriais et de Via qui rejoignent le canal de Nantes à Brest.

L'Oust et le Canal de Nantes à Brest entrent en confluence avec La Vilaine à Redon.



1.6 SDAGE Loire Bretagne et SAGE Vilaine

Le **SDAGE Loire-Bretagne** 2016-2021 a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2015. Il définit notamment des **objectifs de qualité** par masse d'eau et des **délais** pour atteindre ces objectifs.

Dans le programme de mesures, il est indiqué :

Trois types d'échéances sont affichés dans le SDAGE 2016-2021 pour l'atteinte du bon état :

- 2015, pour les masses d'eau qui ont déjà atteint leur objectif environnemental ou qui devraient atteindre le bon état à cette échéance sans mesures complémentaires à celles en cours ;
- 2021, lorsqu'on estime que le programme de mesures mis en œuvre entre 2016 et 2021 permettra de supprimer, diminuer ou éviter les pressions à l'origine du risque ;
- 2027, il s'agit dans ce cas d'un report de délai qui devra être justifié pour des causes de faisabilité technique, de conditions naturelles et/ou de coûts disproportionnés.

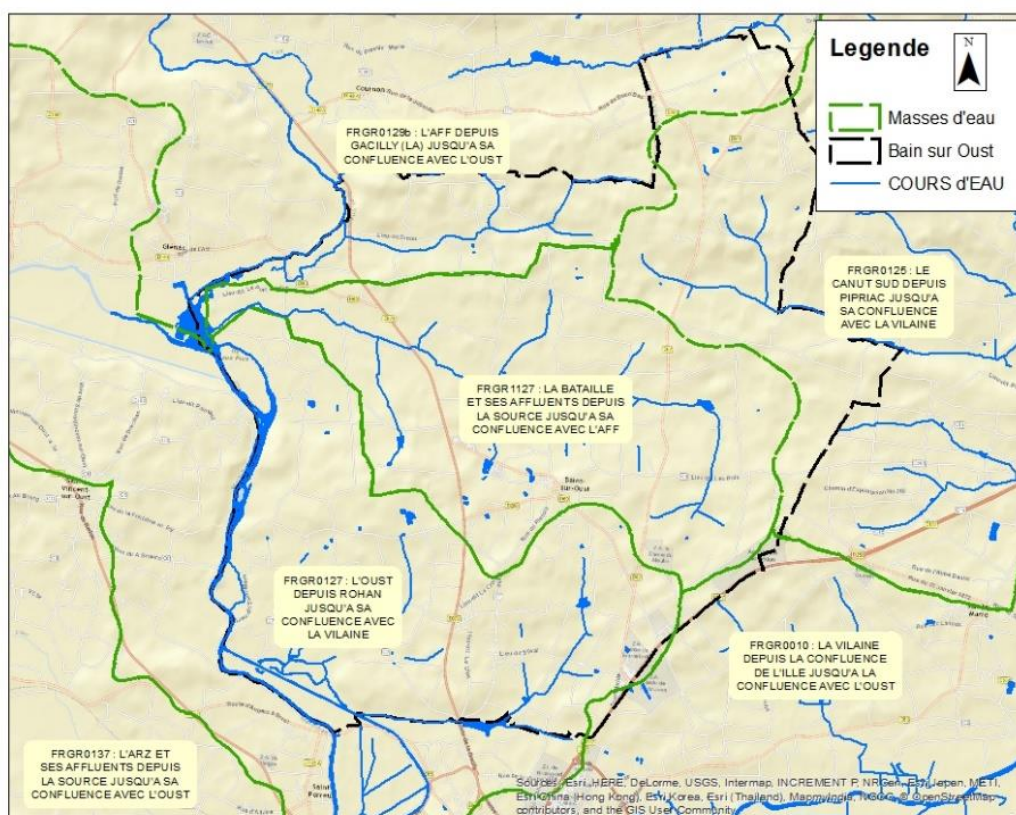


Figure 8 : Masses d'eau référencées au SDAGE sur le territoire communal de Bains-sur-Oust

Le territoire communal appartient aux masses d'eau :

- **FRGR 0127 La Bataille et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec L'Aff**
- **FRGR 1127 L'Oust depuis Rohan jusqu'à la confluence avec La Vilaine**
- **FRGR 0129b L'Aff depuis La Gacilly jusqu'à la confluence avec L'Oust**
- **FRGR 0125 Le Canut Sud depuis Pipriac jusqu'à la confluence avec La Vilaine**
- **FRGR 0011b La Vilaine depuis Beslé jusqu'à l'amont de la retenue d'Arzal**

Les objectifs mentionnés dans le SDAGE ont été chiffrés dans l'arrêté du 25 janvier 2010, mis à jour le 27 juillet 2015.

L'évaluation de l'état écologique des masses d'eau en 2017 était :

Masse d'eau	Etat en 2017	Station suivie	Pressions causes de risques	Objectif du SDAGE 2016-2021
FRGR 0127 La Bataille et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec L'Aff	Mauvais	Bains-sur-Oust (04215198)	Macropolluants, morphologie, obstacles à l'écoulement et hydrologie	Bon état 2027
FRGR 1127 L'Oust depuis Rohan jusqu'à la confluence avec La Vilaine	Moyen	Saint Martin (04199200)	Macro et micropolluants pesticides et obstacles à l'écoulement	Bon potentiel 2027
FRGR 0129b L'Aff depuis La Gacilly jusqu'à la confluence avec L'Oust	Moyen	Bains-sur-Oust (04215195)	Pesticides	Bon potentiel 2021
FRGR 0125 Le Canut Sud depuis Pipriac jusqu'à la confluence avec La Vilaine	Médiocre	Sixt-sur-Aff (04215520)	Pesticides, morphologie, hydrologie	Bon état 2027
FRGR 0011b La Vilaine depuis Beslé jusqu'à l'amont de la retenue d'Arzal	Moyen	Sainte Marie (04215750)	Macro et micropolluants pesticides et obstacles à l'écoulement	Bon potentiel 2021

Dans le SDAGE, des **orientations fondamentales** et dispositions sont fixées. Pour ce projet, elles correspondent à :

« Chapitre 3 : réduire la pollution organique et bactériologique »

SAGE Vilaine

Le territoire communal de Bains-sur-Oust est drainé par la rivière la Vilaine et ses affluents.

Le SAGE Vilaine "révisé" a été validé par arrêté préfectoral le 2 juillet 2015. Ses préconisations doivent être prises en compte.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) composé de trois volumes et un règlement ont alors été adoptés.

Dans cette première révision du SAGE Vilaine, il est rappelé dans l'état des lieux que, en accord avec le SDAGE, il doit y avoir une cohérence entre les politiques d'aménagement et de gestion des eaux. L'eau doit être prise en compte comme élément à part entière pour l'aménagement du territoire.

Les dispositions déclinées dans le volume 2 du PAGD doivent respecter des objectifs transversaux du SAGE :



1. L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
2. Le lien entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire
3. La participation des parties prenantes
4. L'organisation et la clarification de la maîtrise d'ouvrage publique.
5. Appliquer la réglementation en vigueur.

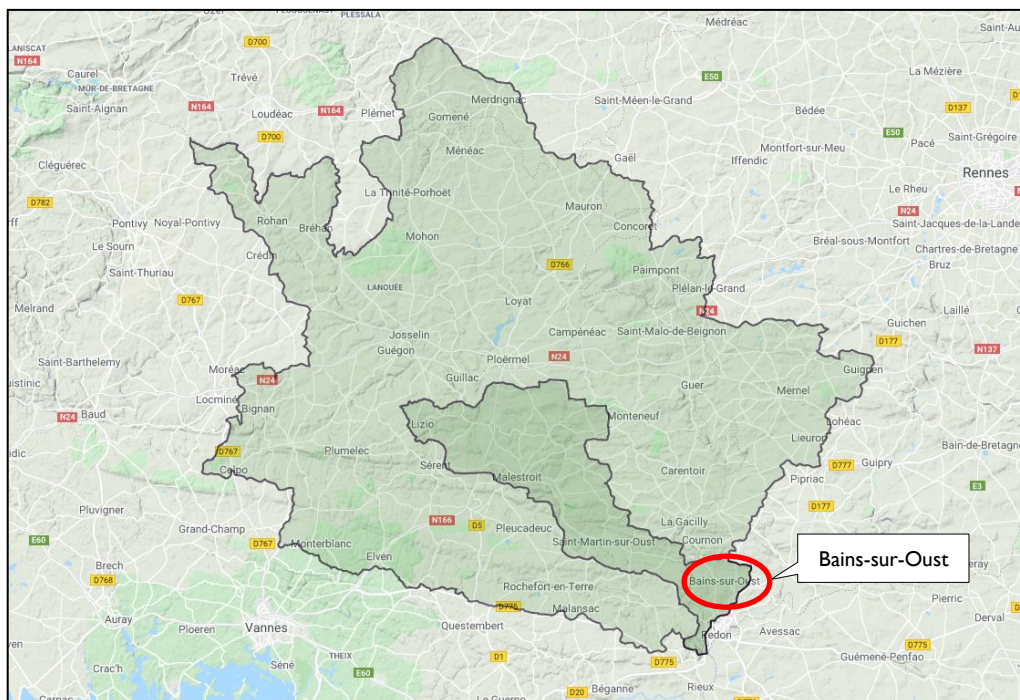
Afin d'atteindre ces différents objectifs, des dispositions et orientations de gestion sont regroupées au sein de 14 chapitres. Certaines de ces thématiques doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Disposition 125 - Conditionner les prévisions d'urbanisation et de développement à la capacité d'acceptabilité du milieu et des infrastructures d'assainissement : Lors de l'élaboration du PLU, les collectivités compétentes s'assurent de la cohérence entre les prévisions d'urbanisme et la délimitation des zonages d'assainissement. Voir étude de zonage d'assainissement.

Le PLU sera conçu afin d'assurer sa compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Vilaine.

1.7 Caractéristiques du milieu récepteur

Le territoire communal est localisé en majorité sur le grand bassin versant de l'Oust, d'une superficie de 284 500 hectares. Plus précisément, l'agglomération de Bains-sur-Oust se situe sur le bassin versant Oust Aval, composé d'un linéaire total de cours d'eau de 640 km drainant une surface de 32 300 hectares.



Carte 2 : Grand Bassin servant de l'Oust et bassin versant de l'Oust Aval (SM du Grand Bassin de l'Oust)



Le bassin de l'Oust est équipé de plusieurs stations de mesures hydrologiques qui permettent de surveiller et d'étudier les débits de ce cours d'eau. La station la plus proche est localisée à Saint Gravé (j 8502310) en amont de la commune de Bains-sur-Oust et contrôle un bassin versant de l'Oust de 2465 km².

Le contexte hydrologique est ici décrit à partir de la station de débitmétrerie de l'Oust Aval à Saint Gravé. Les variations hydrologiques sont fortement corrélées à celles du bilan hydrique. C'est à dire que les débits hivernaux sont relativement forts, en fonction de l'intensité des pluies hivernales, et qu'ils sont opposés à des débits d'été peu soutenus.

Comme tout bassin du massif armoricain, les variations de débits sont très importantes. Les débits moyens hivernaux les plus élevés sont mesurés aux mois de janvier et février.

Ils atteignent près de 23 l/s/km². Les débits moyens les plus faibles sont statistiquement observés au mois d'août – septembre (<2 l/s/km²).

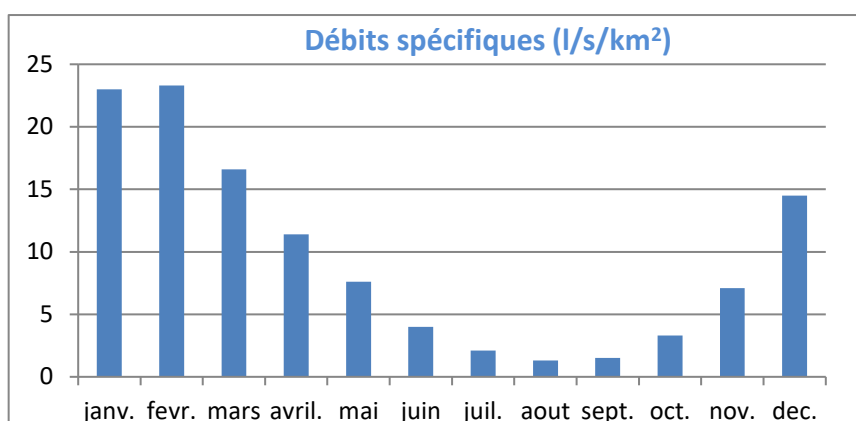


Figure 9 : Évolution des débits moyens mensuels de l'Oust à Saint Gravé (2465 km², données BD Hydro)

La crue décennale sur l'Oust, à Saint Gravé est estimée à 280 m³/s, soit un débit spécifique de 113 l/s/km². Le débit d'été quinquennal (QMNA 5 ans) est relativement soutenu avec 650 l/s au niveau de Saint Gravé, c'est à dire qu'il correspond à un débit spécifique de 0,26 l/s/km². Les sous bassins granitiques amont assurent le soutien de cet été pour cette grande rivière. La valeur minimale connue était égale à 212 l/s à Saint Gravé au mois d'août 1976.

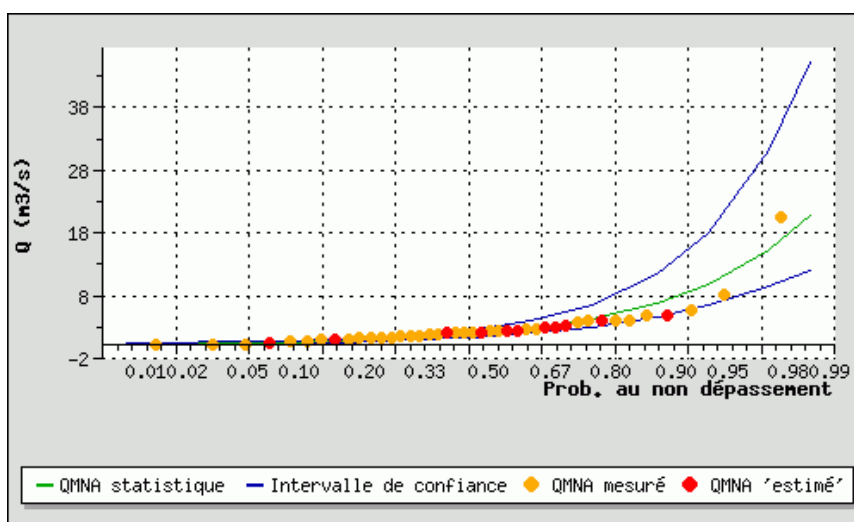


Figure 10 : Classement statistiques des débits d'été (QMNA) (Banque Hydro / DREAL Bretagne)

Il n'existe pas d'années ou de contextes hydrologiques moyens sur ce type de cours d'eau qui dépend essentiellement de la fréquence et de l'importance des pluies efficaces.

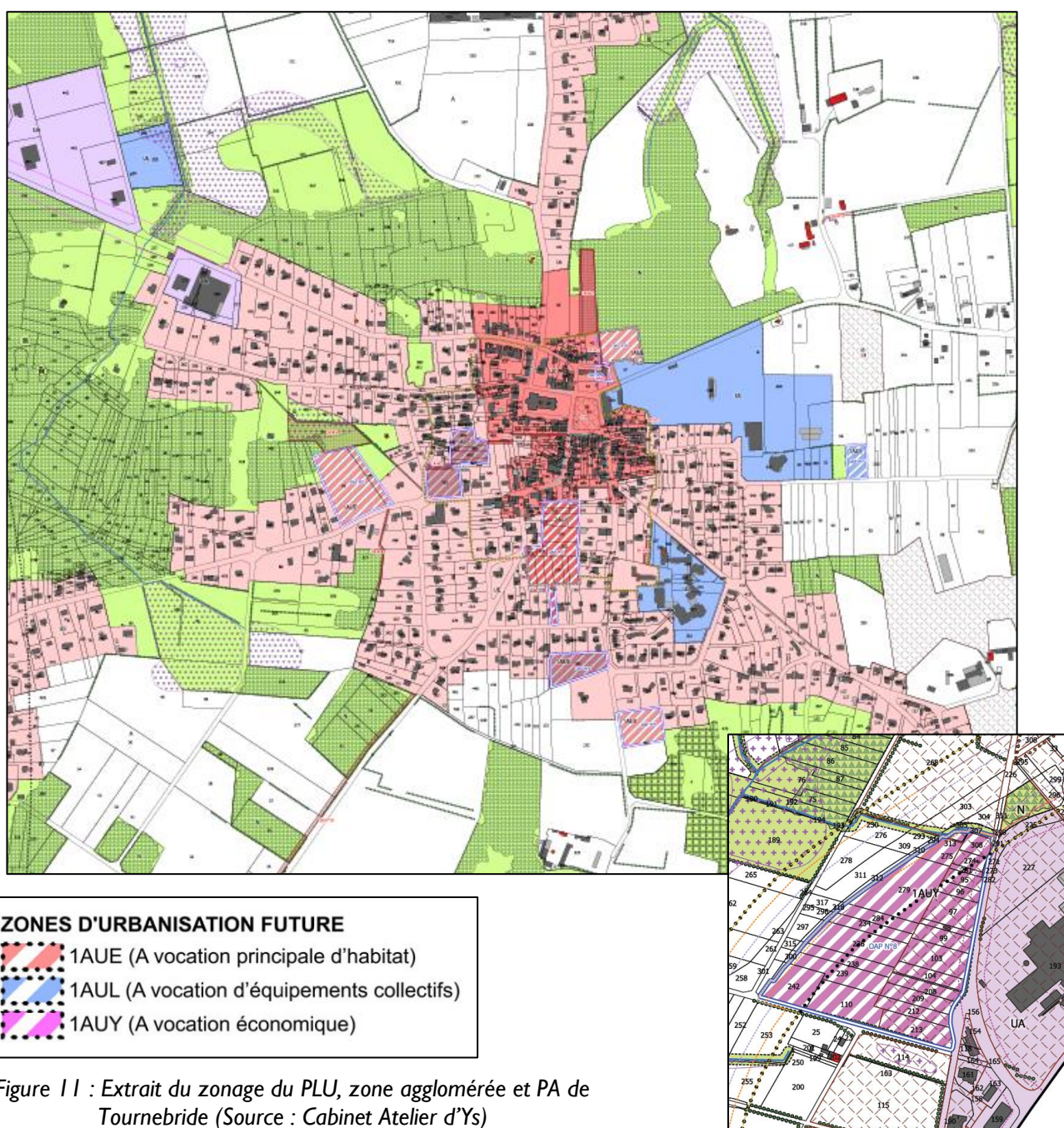


2 Prévisions du Plan Local d'Urbanisme

Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme ont défini les futurs secteurs d'habitats sur le territoire communal de Bains-sur-Oust.

A horizon 12 ans, il est prévu la création de 119 logements supplémentaires au niveau de la zone agglomérée répartis dans des opérations de densification (44 logements), d'extension du bourg (65 logements) et de changements de destination (10 logements). 7 logements seront également créés au niveau des hameaux de la « Borde » et de « Penlheur ».

Une extension du Parc d'Activités de Tournebride est également prévue à l'échelle de cette révision de PLU pour une surface de 10,1 hectares.



3 Eaux usées

3.1 État des lieux de l'assainissement

3.1.1 Situation administrative

Au cours de la procédure du PLU, la compétence assainissement a été transférée. Le transfert a été effectué au 1er janvier 2020 du syndicat intercommunal des eaux de Port de Roche à Redon Agglomération.

Le syndicat intercommunal des eaux de Port de Roche regroupait 9 communes (Bains sur Oust, La chapelle de Brain, Langon, Renac, Saint Ganton, Saint Just, Sainte Anne sur Vilaine, Saint Marie, Sixt sur Aff).

Une étude diagnostique des réseaux, et un schéma directeur des eaux usées, ont été réalisés à l'échelle du syndicat en 2011. La SAUR avait réactualisé le programme de travaux à l'échelle du syndicat, sur les bases du diagnostic et des investigations complémentaires réalisées depuis (ITV, Contrôles de Branchements...). Des contrôles et Inspections TV ont été réalisés dans le Cadre du contrat d'exploitation.

Aujourd'hui, Redon Agglomération, qui assure la Compétence a relancé un diagnostic des réseaux sur tout son territoire afin d'établir un programme pluriannuel d'investissement. L'étude commencera au deuxième trimestre 2021.

Le service d'exploitation est délégué à la SAUR (contrat signé en 2018 pour 12 ans). Les données indiquées ci-dessous sont alors issues des données fournies par l'exploitant.

En fin de PLU les données sont complétée par les bilans réalisées pour le diagnostic en cours sur le territoire de Redon Agglomération.

3.1.2 Zonage d'assainissement des eaux usées

Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée par la société Saunier Techna en 2001, validée par le conseil municipal puis en enquête publique en 2002 (annexé à la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2016).

Les conclusions de cette étude présentées dans la notice et le rapport soumis à enquête publique sont exposées ci-dessous :

« Compte tenu des résultats de l'étude sur le terrain, de la sensibilité du milieu récepteur, de l'estimation sommaire des dépenses et du développement de l'urbanisation sur le bourg, le conseil municipal avait décidé de retenir en assainissement collectif les secteurs suivants :

- Bourg et ses zones à urbaniser,
- Les hameaux de la Borde et Penlheur à l'Ouest avec création d'une unité d'épuration ».

Une nouvelle étude de zonage assainissement des eaux usées a été réalisée dans le cadre de la révision du PLU. Le diagnostic d'assainissement réalisé pour Redon Agglomération est en cours (campagne nappe haute en hiver 2023). Le Zonage d'assainissement sera présenté à l'enquête publique après validation des résultats du diagnostic.



3.1.3 Assainissement collectif

La commune de Bains-sur-Oust est dotée d'un réseau d'assainissement de type séparatif. La longueur de réseau est d'environ 12,25 km en gravitaire (sur un total de 14,5 km). Sur la commune, il existe 7 postes de refoulement :

	Commune	Année	Capacité nominale	HMT	Télé-surveillance	Groupe électrogène	Milieu récepteur
PR Champ Jamet	BAINS-SUR-OUST	2005	12.7 m ³ /h	19.3 mCE	OUI	NON	Fossé
PR l'île aux Pies	BAINS-SUR-OUST	2008	0 m ³ /h	-	NON	NON	l'Oust
PR la Broussais	BAINS-SUR-OUST	1993	20 m ³ /h	9 mCE	OUI	NON	Pluvial
PR La Chesnais (Bois Montant)	BAINS-SUR-OUST	2005	15 m ³ /h	32 mCE	OUI	NON	Fossé
PR Les Greles	BAINS-SUR-OUST	1997	7.2 m ³ /h	9.5 mCE	OUI	NON	Fossé
PR Penlheur T	BAINS-SUR-OUST	2007	15 m ³ /h	-	OUI	NON	Lagune de Bains sur Oust
PR Toumebride	BAINS-SUR-OUST	2011	25 m ³ /h	24 mCE	OUI	NON	Réseau EU REDON

La commune dispose de deux unités de traitement pour la gestion des eaux usées de la zone agglomérée mais également pour le hameau de Penlheur. Les caractéristiques de ces deux stations d'épuration sont présentées ci-après.

Station d'épuration de la zone agglomérée :

Les eaux usées du secteur aggloméré de Bains-sur-Oust sont traitées par une station d'épuration de 1500 Eq-hab., de type Boues activées (300 m³/j et 90 kg de DBO₅/j).

Mise en service en 1994, cette station traite uniquement des eaux domestiques (absence de rejet industriel). Les eaux traitées rejoignent le ruisseau du Bignon, puis le ruisseau de la Bataille au Nord-ouest de l'agglomération.

4 postes de refoulement sont présents sur ce réseau (Champ Jamet, La Broussais, La Chesnais, Les Greles).



Photo 1 : Station d'épuration du secteur aggloméré de Bains-sur-Oust





Figure 12 : Plan schématique du réseau d'assainissement des eaux usées de la zone agglomérée

Le fonctionnement actuel de la station d'épuration est suivi dans le cadre de l'autosurveillance (2 bilans annuels réalisés par la SAUR). La station a une bonne efficacité épuratoire et respecte les normes de rejet en concentrations ou rendements. Le tableau suivant présente les résultats des charges entrantes en hydraulique et organique de 2017 à 2022.

Données moyennes - Synthèses annuelles	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Charge hydraulique reçue (m³/j)	148	257	295	331	239	211	247 m³/jour
% de la capacité	49%	86%	98%	110%	80%	70%	
Charge organique reçue (kg DBO5/j)	28.3	35.8	40.2	32.3	34.0	50.4	37 Kg l/j
% de la capacité	31%	40%	45%	36%	38%	56%	
Estimation de la charge organique raccordée en Eq-hab (60 g/j)	472 Eq-hab	597 Eq-hab	671 Eq-hab	539 Eq-hab	567 Eq-hab	840 Eq-hab	614 Eq-hab
Charge théorique retenue :	643 Eq-hab	43%	charge de référence	772 Eq-hab	51%		

Les débits en entrée de la station de Bains-sur-Oust sont affectés par des eaux parasites en période de nappe haute et de pluie. Des débordements sont constatés sur le trop plein en amont de la station.

La station d'épuration reçoit en moyenne 43% de sa charge organique théorique (643 Eq-hab mesurés en entrée depuis 2017). La valeur que l'on retiendra comme pointe est la mesurée en 2022, soit 840 Eq-hab soit 56% de la capacité de traitement.



Redon Agglomération doit engager dans son nouveau programme de réhabilitation des travaux sur les réseaux du secteur aggloméré (mise à jour du programme).

Station d'épuration de Penlheur :

Les eaux usées du secteur de Penlheur à Bains-sur-Oust sont traitées par une station d'épuration de type Lagunage naturel et d'une capacité épuratoire 280 équivalents habitants.

Mise en service en 2007, cette station traite uniquement des eaux domestiques. Le rejet est localisé dans un fossé qui rejoint le ruisseau Rio de la Borde puis l'Oust

2 postes de refoulement sont présents sur ce réseau : Penlheur et l'Ile aux Pies.

Le réseau dessert notamment le camping situé en bordure du ruisseau de la Borde.

Le tableau suivant présente les résultats des charges entrantes en hydraulique et organique de 2017 à 2022.

Données moyennes - Synthèses annuelles		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Charge hydraulique reçue (m³/j)		10	9	9	7	11	10	9 m³/jour
	% de la capacité	24%	21%	21%	17%	26%	24%	
Charge organique reçue (kg DBO5/j)		4.3	3.6	2.0	1.9	6.0	5.5	4 Kg /j
	% de la capacité	25%	21%	12%	11%	36%	33%	
Estimation de la charge organique raccordée en Eq-hab (60 g/j)		71 Eq-hab	60 Eq-hab	33 Eq-hab	32 Eq-hab	100 Eq-hab	92 Eq-hab	65 Eq-hab
Charge théorique retenue :		63 Eq-hab	23%	charge de référence	97 Eq-hab	35%		

Selon l'ensemble de ces données, la charge organique théorique encore acceptable sur la station d'épuration est évaluée à 183 Eq-hab en pointe. La station reçoit entre 23% et 35% (en pointe) de la charge organique.

Rq : la station n'a aucun rejet à la période estivale depuis plusieurs années.

Les bilans réalisés annuellement indiquent un bon fonctionnement de la lagune.



3.1.4 Assainissement autonome

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce nouveau contexte, les communes avaient jusqu'au 31 décembre 2005 pour organiser le service d'assainissement non collectif. Celui-ci assurera obligatoirement le contrôle technique des installations d'assainissement autonome.

Jusqu'au 31 décembre 2019, le SPANC était assuré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des communes rurales du Pays de Redon Brétilien (Compétence "assainissement non collectif") qui délègue la réalisation des contrôles à un bureau d'étude privé.

Le périmètre du SIVU a été augmenté ainsi que la modification de ses statuts en 2013 pour accueillir 6 nouvelles communes, **portant le nombre de communes adhérentes à 11.**

Depuis 2020, Redon Agglomération a repris la compétence assainissement non collectif.

Le SPANC a pour mission, les contrôles de conception, de réalisation, de bon fonctionnement et les diagnostics en cas de vente des installations autonome sur son territoire. Le service a été délégué à la SAUR pour une durée de 8 ans (fin de contrat le 31 décembre 2027).

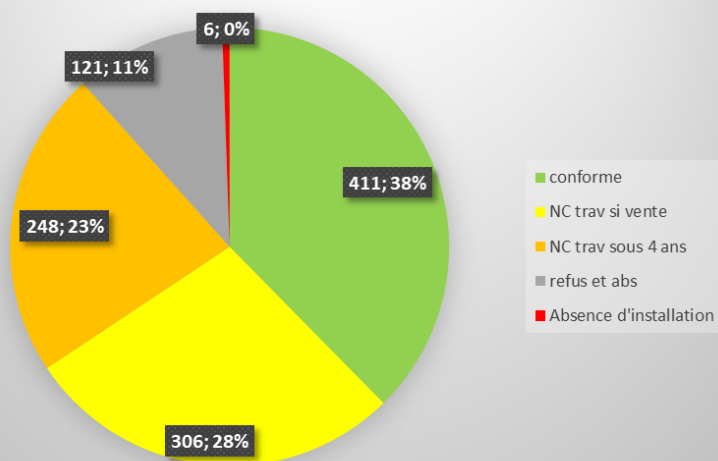
Chaque dispositif d'assainissement est évalué par rapport aux critères, sur les bases de la réglementation de l'arrêté du 27 avril 2012, la future campagne classera les installations selon les 5 catégories, définies dans l'arrêté.

► [Grille des conclusions avec les délais de travaux](#)

Conformément à la grille d'évaluation de l'arrêté de contrôles du 27 avril 2012, 5 conclusions possibles :

ABSENCE DE NON CONFORMITE	Installation respectant les prescriptions techniques en vigueur.
ABSENCE DE NON CONFORMITE - Défauts entretien	Installation respectant les prescriptions techniques en vigueur mais nécessitant des améliorations concernant l'entretien.
NON CONFORME - Installation incomplète, significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation ne respectant pas les prescriptions techniques en vigueur mais ne présentant pas de nuisance majeure pour l'environnement et l'utilisateur. ↓ Travaux obligatoires sous 1 an en cas de vente
NON CONFORME - Installations présentant des risques pour la santé des et/ou de pollution de l'environnement	Installation ne respectant pas les prescriptions techniques en vigueur et présentant des nuisances majeures pour l'environnement et pour la santé des personnes. ↓ Délai de 4 ans pour faire des travaux ou 1 an en cas de vente
	Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation – Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

Etat des assainissement non collectif en fin de campagne (mai 2018)



La campagne de contrôles de bon fonctionnement sur la commune de Bains-sur-Oust a été réalisée en 2018. 1092 installations ont été contrôlées (source listing)

Figure 13 : Extrait du rapport de la SAUR.



Depuis 2018, les contrôles de bon fonctionnement et les conceptions/réalisation ont permis de réduire le nombre d'ANC, non conforme à risques à 186 (17% du parc).

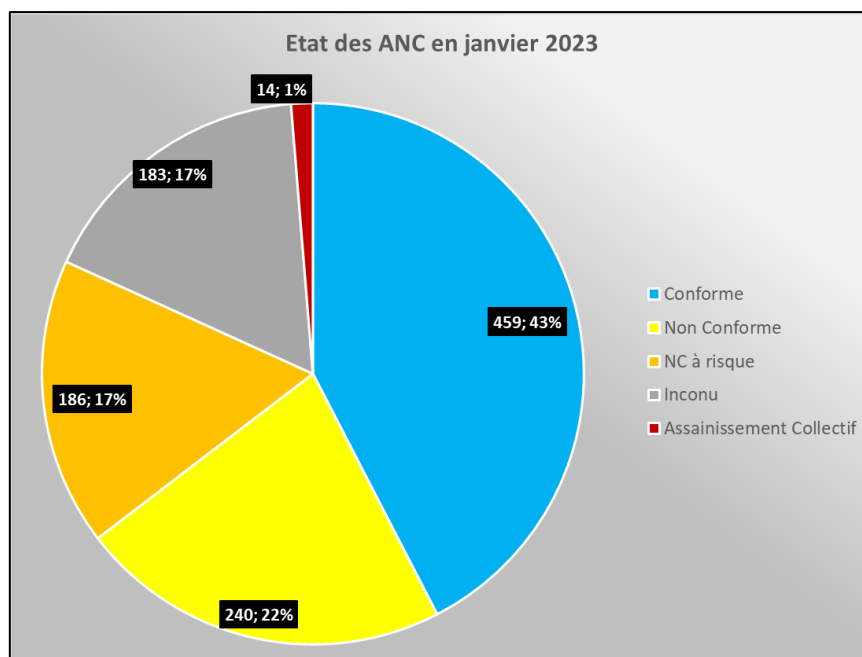


Figure 14 : Graphique réalisé à partir du listing (2023)

3.2 Evolution à l'échelle du PLU

3.2.1 Station d'épuration de l'agglomération de Bains-sur-Oust

La station d'épuration de l'agglomération est de type « Boues activées » dimensionnée pour traiter une charge nominale équivalente à 1 500 équivalents habitants.

La charge "actuelle" en situation de pointe arrivant à la station d'épuration est équivalente à 840 équivalents habitants soit 56% de la capacité de traitement.

Sur la base de ces éléments, la station d'épuration peut encore traiter une charge de 660 équivalents habitants soit le raccordement d'environ 275 logements (2.4 équivalents habitants par logement en moyenne)

A horizon 12 ans, il est prévu le raccordement maximum de 119 logements supplémentaires sans risque de saturation de l'unité de traitement. Cependant, les désordres hydrauliques doivent faire l'objet de travaux qui seront établis dans le programme pluriannuel d'investissement prévu pour début 2024.

En ce qui concerne le hameau de Penlheur, il est prévu dans le cadre de la révision du PLU le raccordement de 7 logements supplémentaires. **Au vu de son fonctionnement, ces raccordements supplémentaires ne risquent pas d'entraîner la saturation de l'unité de traitement**

Enfin, une extension de la zone d'activités de Tournebride est notifiée au PLU au Sud de la commune. Les flux engendrés par cette zone d'activités seront traités par la station d'épuration de la ville de Redon dont la capacité de traitement est de 24 500 équivalents



habitants. L'extension du réseau vers la ZA de Tournebride permettra à l'entreprise Faurecia de se raccorder. L'augmentation d'effluents est évaluée entre 100 et 200 équivalents habitants, soit 0,4 à 0,8 % de la capacité de traitement de la station d'épuration de Redon, qui pourra assurer le traitement des effluents futurs.

3.2.2 Orientations de raccordement – Zones à urbaniser

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci-dessous :

- **Gestion de l'agglomération** : Le réseau d'eaux usées de la commune de Bains-sur-Oust est constitué de près de 14,5 kms de canalisations (dont 12,25 kms en gravitaire). Ce réseau, de type séparatif, ne collecte que des eaux domestiques et compte 7 postes de refoulement. La gestion des réseaux d'eaux usées est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Port de Roche qui a délégué l'exploitation des ouvrages à la SAUR. Les effluents de l'agglomération sont dirigés vers la station d'épuration de type « boues activées » située au Nord-ouest. Cette dernière a été dimensionnée pour traiter une charge nominale de 1 500 équivalents habitants.
- **Zone IAUE Nord-est – Rue du Stade** : Au vu de la topographie de cette parcelle qui tend vers le Nord, un poste de refoulement devra être mis en place afin de renvoyer les eaux usées par refoulement vers le réseau Ø150 amiante ciment situé au Sud-Ouest au niveau de l'impasse de la Tourelle. Selon le futur plan d'aménagement, une étude technique devra tout de même être menée afin de vérifier la faisabilité d'un raccordement en gravitaire des eaux usées des futurs lots situés au Sud de la zone. Cette solution de gestion nécessiterait ainsi la mise en place de postes de refoulement individuels pour les autres lots, évitant ainsi la mise en œuvre d'un poste de refoulement général. Une réflexion devra donc être menée sur la gestion des eaux usées des futurs lots de cette zone à urbaniser.
- **Zone IAUE Centre – Rue de la Ninochais** : Les eaux usées de ce secteur à vocation d'habitats pourront être raccordées en gravitaire au réseau d'assainissement collectif Ø200 amiante ciment de la rue de la Ninochais au Sud-ouest.
- **Zone IAUE Ouest – Le Clos du Bignon** : Au vu de la topographie de cette parcelle qui tend vers le Nord, un poste de refoulement devra être mis en place afin de renvoyer les eaux usées par refoulement vers le réseau Ø200 PVC situé au Sud. Selon le futur plan d'aménagement, une étude technique devra tout de même être menée afin de vérifier la faisabilité d'un raccordement en gravitaire des eaux usées des futurs lots situés au Sud de la zone. Cette solution de gestion nécessiterait ainsi la mise en place de postes de refoulement individuels pour les autres lots, évitant ainsi la mise en œuvre d'un poste de refoulement général. Une réflexion devra donc être menée sur la gestion des eaux usées des futurs lots de cette zone à urbaniser.
- **Zone IAUE Sud – Rue du Plessis** : Les eaux usées de ce futur secteur d'urbanisation pourront être raccordées gravitairement au réseau Ø150 amiante ciment de la rue du Plessis à l'Ouest et au réseau Ø200 PVC de la rue des Frères en limite Sud.
- **Zone IAUE Sud – Rue de la Souriais** : Les eaux usées de ce secteur à vocation d'habitats pourra être raccordées au réseau d'assainissement collectif via le réseau Ø200 PVC de la rue de la Souriais situé en limite Ouest.



- **Zone IAUE Sud – Les Fresles :** Le raccordement sera effectué sur le poste de refoulement de La Broussais à l'Est.
- **Zone IAUL Nord-est – Rue du Stade :** Conformément à l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées, aucun projet de nature à engendrer des effluents n'est programmé sur ce secteur.
- **Zone IAUA – Extension du Parc d'Activités de Tournebride :** Une extension du Parc d'Activités de Tournebride est envisagée au Sud-est du territoire communal. Un poste de refoulement devra être créé au Sud-ouest de la zone avec raccordement sur le réseau Ø200 PVC de la route départementale 177 à l'Est. Ceci impliquera la création d'une conduite de refoulement sur un linéaire d'environ 700 mètres.

Sur le plan annexé, le tracé des futurs réseaux eaux usées est donné à titre indicatif. Les emplacements des futurs postes de refoulement et conduites ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.



4 Eaux pluviales

4.1 État des lieux de la gestion des eaux pluviales

L'agglomération de Bains-sur-Oust est drainée par l'Oust et ses affluents. La rivière l'Oust s'écoule en limite communale Ouest, du Nord vers le Sud. Le principal exutoire des eaux pluviales correspond au ruisseau de la Bataille qui s'écoule au Nord de la zone agglomérée puis vers l'Ouest. Ce cours d'eau est un affluent rive gauche de l'Aff qui rejoint l'Oust. La commune de Bains-sur-Oust est donc située sur le bassin versant de la Vilaine. La gestion des eaux pluviales est assurée par la commune (entretien, curage...).

4.1.1 Etude de gestion des eaux pluviales

Une étude de gestion des eaux pluviales a été réalisée dans le cadre de la révision du PLU de Bains-sur-Oust et est présentée conjointement à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme.

Cette étude de gestion des eaux pluviales s'est déroulée en deux phases distinctes.

La première étape a consisté à réaliser une phase diagnostic, du système de collecte et de stockage des eaux pluviales. En effet, la commune de Bains-sur-Oust ne disposait pas de plan global de son système d'évacuation des eaux pluviales. Celui-ci a donc été réalisé durant la phase terrain de l'étude de zonage pluvial.

La seconde étape a permis d'élaborer un principe de gestion des eaux pluviales pour les futures zones d'urbanisation et de densification, avec dimensionnement des infrastructures et ainsi permettre à la commune de conduire un développement de l'urbanisation en accord avec la préservation du milieu naturel.

De plus, selon l'historique des problèmes d'inondation, des débordements ont été constatés à l'aval du bassin versant Ouest, rue du Clos de la Ninochais, au niveau d'habitations existantes. Après échange avec le groupe de travail, il a été décidé de mettre en place un emplacement réservé en amont de cette zone sensible afin d'y créer un ouvrage de rétention de type zone d'expansion de crue. Cet ouvrage permettra de gérer les à-coups hydrauliques, et ainsi résoudre cette problématique d'inondation.

L'objectif est en effet de maîtriser dans l'avenir la gestion des eaux pluviales sur la commune par la mise en place d'un cadre réglementaire, sans toutefois contraindre les futurs acquéreurs sur le type de gestion à mettre en place.

L'ensemble de ces préconisations de gestion des eaux pluviales sont inscrites dans les documents administratifs du plan local d'urbanisme, sous forme d'une carte de « zonage pluvial ».

Par rapport aux futures zones urbanisables, l'objectif est d'anticiper la gestion des eaux pluviales et de maîtriser le ruissellement généré par ces futurs projets d'urbanisme.

Les futurs aménageurs devront respecter cette étude de gestion des eaux pluviales et l'ensemble des préconisations inscrites sous la forme d'un plan nommé zonage pluvial.



4.1.2 Réseau de collecte des eaux pluviales

Le plan du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la commune comprend les diamètres des canalisations, les profondeurs des regards, les sens d'écoulement ainsi que les types de regards (grille, dalle béton, regard circulaire). Ce plan a ensuite été complété grâce aux relevés topographiques réalisés.



Carte 3 : Extrait du plan des réseaux eaux pluviales de la commune de Bains-sur-Oust

L'ensemble des réseaux d'eaux pluviales de la commune de Bains-sur-Oust est de type séparatif. Le tableau suivant présente les caractéristiques du système d'évacuation des eaux pluviales de la zone agglomérée (linéaire de canalisations, nombre de regards de visite..).

Type	Linéaire/nombre
Réseau EP Ø100 à Ø800	19 930 mL
Fossé	12 180 mL
Tampon circulaire	74
Avaloir grille	319

La commune de Bains-sur-Oust ne dispose pas de bassins d'orage sur sa zone agglomérée.

Les eaux de ruissellement de la zone agglomérée ont pour milieu récepteur l'Oust. En effet, les exutoires des eaux pluviales sont situés vers ses affluents rive gauche.



4.2 Évolution à l'échelle du PLU

Une gestion des eaux pluviales avec régulation est nécessaire pour tous les projets de surfaces supérieures à 1 hectare dans le cadre de la loi sur l'eau. Un dossier comprenant une étude d'incidences doit notamment être déposé auprès de la police de l'eau.

Dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme, la commune a réalisé une étude de gestion des eaux pluviales qui avait pour but :

- de réaliser un diagnostic du dispositif de gestion du ruissellement pluvial existant
- de planifier la réalisation des infrastructures de gestion des eaux pluviales nécessaires à l'extension urbaine et consécutives à la création de nouvelles surfaces imperméabilisées.

Cette étude de zonage pluvial prévoit la mise en place de mesures compensatoires pour la gestion des eaux des futures zones urbanisables et de densification.

Pour chacune des zones urbanisables inscrites au plan de zonage ainsi que les zones de densification supérieures à 5 000 m², la gestion des eaux pluviales sera réalisée en priorité par infiltration (puisard de 1 m³ de vide pour 100 m² de surface imperméabilisée) et par des techniques alternatives (noues, tranchées drainantes ...) (cf. Etude de zonage des eaux pluviales).

Pour les futures zones urbanisables, l'objectif est d'anticiper la gestion des eaux pluviales et de maîtriser le ruissellement généré par ces futurs projets d'urbanisme.

Les futurs aménageurs devront respecter cette étude de gestion des eaux pluviales et l'ensemble des préconisations inscrites sous la forme du plan matérialisant le zonage pluvial.

Les volumes de stockage par zone sont définis selon un coefficient d'apport moyen (50 % pour les zones d'habitats par exemple). N'ayant pas connaissance des futurs projets d'aménagements à l'échelle de cette étude de zonage pluvial, les volumes de stockage devront donc être réévalués pour chacun des projets en fonction du réel coefficient d'apport.

Une notice hydraulique devra être rédigée et transmise à la municipalité pour validation. Cette note devra être composée :

- de la présentation du projet et du coefficient d'apport pris en compte,
- des résultats des tests d'infiltration,
- de l'étude hydraulique détaillée et des caractéristiques des différents ouvrages de stockage,
- des plans niveau PRO des différents ouvrages de stockage (puisards d'infiltration, noue stockante, bassin d'orage à sec..) permettant ainsi à la municipalité de s'assurer de la bonne intégration paysagère des futurs ouvrages (facilité d'entretien pour les services communaux)

Dans le cadre d'un dépôt de permis d'aménager dont la surface est supérieure à un hectare, un dossier réglementaire type loi sur l'eau devra être déposé au service instructeur.

Une réflexion également a été menée avec le groupe de travail afin de régler les problèmes d'inondations rue du Clos de la Ninochais. Il a été décidé de mettre en place un emplacement réservé en amont de cette zone sensible afin d'y créer un ouvrage de rétention de type zone d'expansion de crue. Cet ouvrage permettra de gérer les à-coups hydrauliques, et ainsi résoudre cette problématique d'inondation.

Tous les détails de ces propositions d'aménagements définies pour la gestion des eaux pluviales de la commune de Bains-sur-Oust sont consultables en mairie dans le rapport du zonage pluvial de l'étude de gestion des eaux pluviales.



5 Eau potable

5.1 Données générales

Redon Agglomération dispose de la compétence eau potable (Arrêté préfectoral n°35-2019-12-30-004 du 30 décembre 2019).

La commune de Bains-sur-Ouest appartenait auparavant au syndicat intercommunal des eaux de Port de Roche. Le dernier RPQS 2020 n'étant pas encore disponible, les données de fonctionnement de l'alimentation eau potable sur la commune de Bains-sur-Oust seront alors présentées sur la base du RPQS 2019 fourni par l'ancien syndicat intercommunal.

5.1.1 Syndicat Intercommunal des eaux de Port de Roche

Ce syndicat regroupait 10 communes : **Bains-sur-Oust**, Chapelle-de-Brain, Langon, Pipriac - (Seulement une partie du territoire), Renac, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Sainte-Marie, Saint-Ganton, Saint-Just et Sixt-sur-Aff.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2014. La durée du contrat est de 12 ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2026. La société SAUR a la responsabilité de la gestion du service et des abonnés, de la mise en service, de l'entretien, du renouvellement et prestations particulières. La collectivité prend en charge le renouvellement et prestations particulières.

Le nombre total d'abonnés est de 7 682 en 2019 soit une augmentation de 0,79% par rapport à l'année 2018.

1 779 abonnés sont recensés sur la commune de Bains-sur-Oust.

Le syndicat a deux conventions d'importation avec Redon et le SMP Ouest 35.

Le volume d'eau importé en 2019 était de 728 375 m³ contre environ 749 330 m³ en 2018, soit une diminution de 2,80%.

Trois conventions d'exportation sont en cours avec, le SIE de Guipry Messac Saint Malo de Phily, le SIE du Pays de Bain et le SIE Les Bruyères. Le volume d'eau exporté était de 11 035 m³ en 2019, soit une diminution de 17,7%.

Il n'existe sur le syndicat que des abonnés domestiques.

Volumes [m ³]	2018	2019	Variation
Volume produit			
Volume importé	749 334	728 375	-2,80 %
Volume exporté	- 13 410	- 11 035	-17,71 %
Volume mis en distribution	735 924	717 340	-2,53 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	542 062	535 654	-1,18 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	542 062	535 654	-1,18 %

Figure 15 : Synthèse des volumes d'eau mis en distribution et vendus (RPQS 2019)

La consommation moyenne d'eau potable par abonné est de 70 m³ par an (71 m³ en 2018).



5.1.2 Approvisionnement de la commune

Le territoire de Bains sur Oust est desservi par environ 102 kilomètres de réseaux d'eau potable. Au lieu-dit « Le Champ Jamet », l'eau est refoulée jusqu'au réservoir des Fraux (Pipriac). La conduite de refoulement permet la livraison d'eau aux réservoirs de Bains-sur-Oust (d'un volume de 300 m³ (cote TP : 89 m NGF)) et de Sixt-sur-Aff (SIE de Port de Roche) et le secours de la commune de Cournon (Eau du Morbihan). Elle reçoit au passage le second import de l'IAV au lieu-dit « La Clôture » à Bains-sur-Oust et la production de la station du Meneu. La station de reprise de Champ Jamet, comprend 2 cuves semi-enterrées d'un volume de 1000 m³ chacune (+ 2 pompes de 320 m³/h + chloration intermédiaire).

5.1.3 Service incendie

La défense incendie est assurée par 45 points hydrants situés sur le territoire communal (26 poteaux incendie, 14 accessoires hydrauliques, 4 points d'eau artificiels, 1 points d'eau naturel). Le dernier rapport de contrôle réalisé en Août 2020 (pour les poteaux incendie et points d'eau) et Juillet 2018 (pour les accessoires hydrauliques) mentionne les hydrants (dispositif de lutte contre l'incendie) présentant des anomalies (cf. Annexe I). Dans ce rapport, 27 hydrants sont disponibles, 2 sont disponibles mais non conformes et 16 sont indisponibles.

La répartition des poteaux d'incendie devra être examinée sur l'ensemble de l'agglomération. Afin de couvrir l'ensemble des zones urbanisées, le choix entre le déplacement de poteaux existants, la pose de nouveaux poteaux ou l'aménagement d'installations de techniques différentes devront être étudiés pour chaque projet.

5.2 Evolution à l'échelle du PLU

Les principales dispositions concernent le réseau de distribution. Les modifications sont composées de réhabilitation du réseau actuel et d'extension.

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, il est prévu la construction de 187 logements supplémentaires à l'échelle du territoire, à savoir un besoin annuel en eau potable évalué à 17 000 m³ par an, soit une augmentation d'environ 2,2% (91 m³ annuel par logement). Ce chiffre ne prend pas en compte l'extension de la zone d'activité de Tournebride où les consommations d'eau potable à venir sont difficilement quantifiables.

Pour les futurs secteurs urbanisables, les dispositions sont détaillées ci-dessous :

- **Gestion de l'existant** : Le territoire communal est alimenté par environ 102 kilomètres de canalisations d'eau potable.
- **Zone IAUE Nord-est – Rue du stade** : La distribution eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'un bouclage entre la canalisation Ø160 PVC de la rue du stade située au Sud-Est et la canalisation Ø63 PVC de l'impasse de la Tourelle en limite Ouest.
- **Zone IAUE Centre – La Ninochais** : L'alimentation en eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'un bouclage à partir des canalisations Ø140 PVC de la Grande Rue au Sud et Ø63 PVC de la rue de la Ninochais à l'Ouest.



- **Zone IAUE Ouest – Clos du Bignon :** La distribution eau potable de ce secteur pourra se faire par la canalisation Ø100 amiante ciment de la route « Le Clos du Bignon » en limite Sud.
- **Zone IAUE Sud – Rue du Plessis :** La distribution en eau potable de cette zone à vocation d'habitats pourra se faire par la réalisation d'un bouclage entre la canalisation Ø110 PVC de la rue des Frêles située en limite Sud et la canalisation Ø63 PVC de la rue du Plessis à l'Ouest.
- **Zone IAUE Sud – Rue de la Souriais :** L'alimentation eau potable de ce secteur pourra se faire par la canalisation Ø110 PVC de la rue de la Souriais en limite Est.
- **Zone IAUE Sud – Les Fresles :** La distribution eau potable de ce secteur pourra se faire par la canalisation Ø110 PVC de la rue de la Fossé Piquet au Nord. Une extension de réseau en domaine public d'environ 85 mètres linéaire sera à prévoir.
- **Zone IAUL Nord-est :** L'alimentation en eau potable de cette zone de loisirs pourra se faire par la réalisation d'un bouclage à partir des canalisations Ø160 PVC au Sud et de la canalisation Ø160 PVC de la rue du Stade au Nord. Le réservoir de Bains-sur-Oust de 300 m³ se situe en limite Est du secteur. Le feeder Ø350 Fonte reliant la station de reprise de Champ Jamet au réservoir de Bains-sur-Oust traverse la zone à l'Est, ainsi qu'une canalisation Ø160 PVC en parallèle. Ces canalisations devront être prises en compte dans l'aménagement de la zone.
- **Zone IAUA – Extension du Parc d'Activités de Tournebride :** La distribution eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'un bouclage entre la canalisation Ø110 PVC située en limite Sud et la canalisation Ø160 PVC de la route de Maure-de-Bretagne à l'Est.

Le tracé du futur réseau eau potable est à titre indicatif. Les différents projets prévus sur la commune de Bains-sur-Oust devront être présentés à Redon Agglomération et au Syndicat Intercommunal des eaux de Port de Roche pour le raccordement au réseau eau potable, ainsi que pour l'analyse des éventuels besoins de renforcement.



6 Gestion des déchets

6.1 Plan départemental de Gestion

Le plan de Prévention et d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, sur le département d'Ille et Vilaine a été révisé et validé en décembre 2012.

Ce document :

- dresse un inventaire des types, des quantités et des origines des déchets à éliminer, y compris par valorisation, et des installations existantes appropriées ;
- recense les documents d'orientation et les programmes des personnes morales de droit public et de leurs concessionnaires dans le domaine des déchets,
- énonce les priorités à retenir compte tenu notamment des évolutions démographiques et économiques prévisibles

Le PEDMA est un outil de planification à long terme (révisé au plus tard 12 ans après son approbation).

Ce document est surtout un instrument dynamique et évolutif, permettant de déterminer et hiérarchiser les moyens permettant de remplir les objectifs visés par le code de l'environnement (L 541-14 et R 541-11 à 15)

Conformément au code de l'environnement : *"Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination"*

Sa mise en œuvre est donc assurée par les acteurs privés et les ECPI (Collectivités, Industriels, PME, usagers...).

La commune de Bains-sur-Oust adhère à Redon Agglomération (présentée ci-après) qui assure la gestion, le recyclage et l'élimination des déchets ménagers sur des sites conformes à la réglementation en vigueur.

Le PLU est compatible avec les projets d'intérêt généraux développés dans le PEDMA 35.



6.2 Présentation générale du service

Le territoire de Redon Agglomération Bretagne Sud est composé de 31 communes :

- La compétence déchets est déléguée au SMICTOM des Pays de Vilaine pour 6 communes (Bruc-sur-Aff, Lieuron, Pipriac, Saint-Ganton, Saint-Just et Sixt-sur-Aff)
- **Redon Agglomération** gère la compétence déchets pour 25 communes (dont Bains-sur-Oust) soit une population de 59 372 habitants (INSEE 2016)

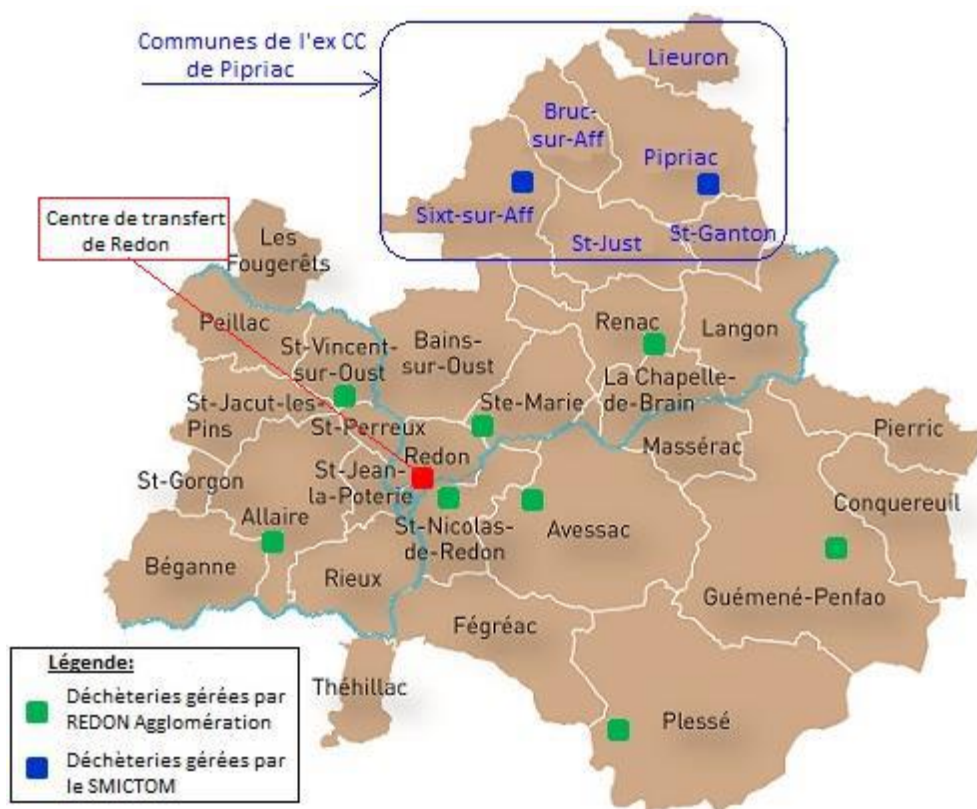


Figure 16 : Gestion des déchets sur le territoire de Redon Agglomération (Source rapport annuel 2019)

Pour exercer ses compétences, Redon Agglomération dispose de 8 déchèteries et un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles et des emballages, situé à Redon. Ce site sert aussi de base de vie à la rigie de collecte.

L'équipe en charge des déchets est composée de 42 agents : un responsable de direction, 3 agents pour la prévention, 5 personnes assurent la gestion administrative, financière et l'accueil téléphonique, 11 agents s'occupent des différentes déchèteries et 22 assurent la collecte.



6.3 Gestions des déchets

Les biodéchets

En 2018, 4 nouvelles aires de compostage ont été installées, soit 20 sites de compostage actuellement en fonctionnement, soit en établissement (restauration scolaire, multi accueil...) ou bien en habitat collectif.

6 sessions de formations ont été réalisées avec l'association « Vert le jardin » dans différentes communes de l'agglomération : en tout ce sont 60 habitants, agents techniques ou partenaires associatifs qui ont été formés au compostage.



Les Ordures Ménagères

La collecte est assurée en régie pour les bacs roulants et par la société MINERIS pour les 19 colonnes enterrées situées sur les communes de Redon et Saint-Nicolas-de-Redon.

La collecte est hebdomadaire et réalisée en « Porte à Porte ».

Les déchets ménagers non recyclables appelés « Ordures Ménagères » sont déposés dans des bacs roulants gris, dont le volume est adapté à la taille du foyer. Dans les zones rurales, la collecte est réalisée en apport volontaire au moyen de bacs de regroupement.



La collecte de ces bacs d'ordures ménagères se fait le Jeudi sur la commune de Bains-sur-Oust

Le tonnage des ordures ménagères de Redon Agglomération est de 172 kg/hab/an soit largement en-deçà de la moyenne nationale (262 kg/hab/an).

Les ordures ménagères sont acheminées au centre de transfert de Redon Agglomération, situé rue de la Vieille Ville. Son exploitation est confiée à la société Séché Environnement. Le transport vers le site de traitement est ensuite assuré par Veolia. Les ordures ménagères sont traitées en priorité à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) SOBREC de Villejean, exploitée par le groupe VEOLIA et propriété de Rennes Métropole.

Les emballages

La collecte des emballages est assurée en régie pour les sacs/bacs d'emballages et par la société MINERIS pour les 18 colonnes enterrées. La collecte est effectuée toutes les 2 semaines pour les sacs/bacs d'emballages en porte à porte. Les 18 colonnes enterrées, installées sur Redon et Saint-Nicolas-de-Redon, sont vidées par un nouveau prestataire le mardi ou le jeudi.

La collecte des emballages sur la commune de Bains-sur-Oust s'effectue le Mercredi des semaines impaires.

Le ratio des emballages passe de 20.3 kg/hab/an en 2017 à 23.2 kg/hab/an en 2018, soit +14.3%. Cette hausse s'explique par l'extension des consignes de tri depuis le 1^{er} octobre 2018.

La moyenne est de 41 kg/hab/an sur le territoire de Redon agglomération contre 47 kg/hab/an pour la moyenne nationale.



Les emballages sont regroupés au centre de transfert de Redon Agglomération puis le transfert des emballages est assuré vers le centre de tri PAPREC TRIVALO BRETAGNE situé sur la commune du Rheu (35) par la société PAPREC.

Verre

Le verre est collecté par 228 colonnes d'apports volontaires (nombre à fin 2018) dont 9 colonnes enterrées (sur les communes de Redon et Saint-Nicolas-de-Redon). Le nombre de colonnes a été fortement augmenté pour rendre plus accessible le tri.

Les colonnes d'apports volontaires sont collectées par l'entreprise MINERIS. La société collecte le verre sur 3 jours par semaine (lundi, mardi et mercredi). Le verre est livré vers la plateforme de stockage de l'entreprise Les Transports de l'Arz et Le Nocher à Questembert. Le ratio est de 44 kg/ha sur Redon agglomération. La performance reste en-deçà de la moyenne régionale qui est de 48 kg/hab/an, mais nettement supérieure à la moyenne nationale de 32 kg/hab/an. C'est de loin le matériau le plus efficacement trié.

Papier

Les papiers sont collectés par 205 colonnes d'apports volontaires (nombre à fin 2018) dont 9 colonnes enterrées (sur les communes de Redon et Saint-Nicolas-de-Redon). Le nombre de colonnes a été fortement augmenté afin de faciliter le tri.

La collecte des colonnes d'apports volontaires est effectuée par la société MINERIS. Le papier est directement livré aux Celluloses de la Loire à Allaire, qui l'utilise dans la préparation d'objets en carton moulé (comme des boîtes à œufs). Le ratio des papiers collecté (18 kg par habitant) augmente entre 2017 et 2018 de 4.6 %. Malgré cela, la moyenne de Redon Agglomération reste en-dessous celle de la moyenne nationale.



Figure 17 : Emplacement des Points d'Apport Volontaires sur l'agglomération de Bains-sur-Oust
(Source Redon Agglomération)



Déchèteries

8 déchèteries sont réparties sur le territoire de Redon Agglomération : Allaire, Auessac, Guéméné-Penfao, Plessé, Renac, Saint-Nicolas-de-redon, Saint-Vincent-sur-Oust, Sainte-Marie.

Les déchets acceptés sont de types bois, ferraille, gravats, cartons, végétaux, bidons plastiques, néons, piles, pneus, batteries, cartouches d'imprimantes, amiante ...

Les déchèteries sont ouvertes pour les particuliers (résidant sur le territoire) et professionnels, dans la limite de 4 m³ par jour.

L'accès aux particuliers est gratuit.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés. Les tarifs sont revus annuellement au 1er juillet de chaque année. En 2018, les tarifs étaient les suivants :

- Non valorisables triés25.00 €/m³
- Non valorisables non triés 31.40 €/m³
- Bois 19.50 €/m³
- Gravats16.90 €/m³
- Végétaux12.60 €/m³
- Cartons (à partir de 2 m³ de cartons triés)5.50 €/m³

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES			
ALLAIRE PA Sainte-Anne • Mercredi, jeudi et vendredi 9h-12h • Lundi et samedi 9h-12h et 14h-17h30	AVESSAC PA du Clos • Mercredi et vendredi 14h-17h • Samedi 9h-12h	GUÉMÉNÉ-PENFAO PA du Pays de Guéméné, rue des Boisseliers • Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 14h-17h30 • Samedi 9h-12h et 14h-17h30	
PLESSÉ Lieu-dit Les Batailles • Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 9h-12h • Samedi 14h-17h30	RENAC Route de la Chapelle • Mercredi et vendredi 14h-17h • Samedi 9h-12h	SAINT-NICOLAS-DE-REDON PA des Bauches • Lundi, jeudi et vendredi 9h-12h • Mercredi 9h-12h et 14h-17h30 • Samedi 14h-17h30	
 Bretagne : 1 déchèterie pour 12 400 hab. Chiffres clés 2016 des déchets en Bretagne - OEB	SAINT-VINCENT-SUR-OUST La Yacherie • Lundi et jeudi 14h-17h30 • Mercredi et samedi 9h-12h et 14h-17h30	SAINTE-MARIE PA du Guénet • Lundi, jeudi et vendredi 14h-17h30 • Mercredi et samedi 9h-12h et 14h-17h30	REDON Agglomération : 1 déchèterie pour 8 458 habitants
- LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE MARDI -			
> PLUS D'INFORMATIONS AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT :  environnement@redon-agglomeration.bzh • Tél. 02 99 70 34 34			

Depuis 2014, les volumes déposés par les professionnels diminuent.

A noter une hausse des dépôts professionnels de 13% entre 2017 et 2018.

Il n'existe pas de déchèterie sur la commune de Bains-sur-Oust. Les déchèteries les plus proches sont situées sur les communes de Saint-Vincent-sur-Oust et Sainte Marie.



7 Annexes

Annexe 1 : Liste des hydrants sur le territoire communal

Annexe 2 : Plans des réseaux : Eaux usées, Eaux pluviales, Eau potable

Liste des points d'eau incendie

Numéro	Adresse	Famille / Domaine	Etat	Anomalies / Observations	Date de Reco
0001	Rue de la Poste BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0002	Rue de la Gree Du Bourg BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible	18 Végétation envahissante	26/08/2020
0003	Rue de la Gree Du Bourg BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0004	Grande Rue BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0005	Le Chene Du Moulin BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0006	Le Chene Du Moulin BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible	12 Bouchon(s) manquant(s), détérioré(s)	26/08/2020
0007	La Broussais BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0008	Rue du Rampono BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible non conforme	03 Protection du PEI insuffisante	26/08/2020
0009	La Cantinais BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0010	La Hutte BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0011	Les Bois BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible non conforme	03 Protection du PEI insuffisante, 15 Panneau de signalisation absent	26/08/2020
0012	Les Landes De Toumebride BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0013	Toumebride BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0014	Bizeul BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0015	Les Landes De Toumebride BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0016	Rue Marcellin Champagnat BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020



0019	Les Landes De Toumebride BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	09 Ouverture impossible, 09 Ouverture impossible	23/07/2018
0044	La Broussais BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	05 PEI sans eau	23/07/2018
0045	Colomel BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	05 PEI sans eau, 09 Ouverture impossible	19/07/2018
0046	La Ruée BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	05 PEI sans eau, 09 Ouverture impossible, 15 Panneau de signalisation absent	19/07/2018
0047	L' Archais BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	09 Ouverture impossible	19/07/2018
0048	Rolland BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	09 Ouverture impossible	19/07/2018
0049	Le Bois Borgne BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Privé	Indisponible	02_PEI inaccessible, 05 PEI sans eau, 09 Ouverture impossible, 15 Panneau de signalisation absent	19/07/2018
0050	Penlheur BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	05 PEI sans eau	19/07/2018
0051	Le Port Corbin BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	02_PEI inaccessible, 05 PEI sans eau, 06 Vanne de barrage du puisard non accessible, 18 Végétation envahissante	19/07/2018
0052	La Ferme Neuve BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	05 PEI sans eau, 09 Ouverture impossible, 10 Fermeture impossible, 18 Végétation envahissante	19/07/2018
0053	Binon BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	09 Ouverture impossible	19/07/2018
0054	Les Touches BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	05 PEI sans eau, 09 Ouverture impossible	19/07/2018
0055	Le Bléheu BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	02_PEI inaccessible, 05 PEI sans eau, 08 Mise en œuvre difficile, 09 Ouverture impossible	19/07/2018
0056	Saint Marcellin BAINS SUR OUST	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	02_PEI inaccessible, 05 PEI sans eau, 09 Ouverture impossible	19/07/2018
0085	Rue de Munchhouse BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0086	La Croix Verte BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0087	La Ferme Neuve BAINS SUR OUST	Point d'eau Artificiel Privé	Disponible		26/08/2020
0088	Le Bois Borgne BAINS SUR OUST	Point d'eau Naturel Public	Disponible		26/08/2020



0089	Rue de la Poste BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible	18 Végétation envahissante	26/08/2020
0090	Tournebride BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Privé	Disponible		14/10/2020
0091	Tournebride BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Privé	Disponible		14/10/2020
0092	Tournebride BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Privé	Disponible		14/10/2020
0093	La Coudrais BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible	18 Végétation envahissante	26/08/2020
0094	La Roche Du Theil BAINS SUR OUST	Point d'eau Artificiel Public	Disponible		26/08/2020
0095	angle de la rue vers la salle polyvalente et la rue vers les halles blanches BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		26/08/2020
0096	Les Landes De Tournebride BAINS SUR OUST	Point d'eau Artificiel Public	Indisponible	01 PEI non réceptionné	26/08/2020
0097	Les Quatre Vents BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		09/09/2020
0098	Le Clos Du Bignon BAINS SUR OUST	Poteau Incendie Public	Disponible		09/09/2020
0099	La Croix Verte BAINS SUR OUST	Point d'eau Artificiel Privé	Indisponible	01 PEI non réceptionné	09/09/2020

Etat des points d'eau sur votre commune

